

Ganshoren

entre ville
et nature

RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

52



GANSHOREN

entre ville et nature

Géry Leloutre, Hubert Lionnez

Rédaction et recherches iconographiques

Géry Leloutre et Hubert Lionnez – LoUIsE (Laboratoire Urbanisme, Infrastructures, Ecologie) Faculté d'Architecture de l'ULB

Comité d'accompagnement

Anne-Sophie Walazyc, cabinet du Ministre-Président
Paula Dumont et Harry Lelièvre, Direction des Monuments et des Sites

Coordination

Paula Dumont, Direction des Monuments et des Sites

Relecture

Anne-Françoise Hustin, cabinet du Ministre-Président, Michèle Herla et Brigitte Vander Bruggen, Direction des Monuments et des Sites, Anne Marsaleix

Remerciements

Justine Aerts, Olivier Berckmans, Julie Coppens, Philippe Charlier, Georges De Coster, Roger De Greef, M. et Mme Iliano, Quentin Nicolai, Carlotta Reyners Fontana, Anne Riplet, Marcel Vanhulst, Le Collège des Bourgmestre et Échevins de la commune de Ganshoren, ainsi que les membres des Services du Secrétariat communal et des Travaux publics, et en particulier son directeur Christophe de Wannemaeker

Crédits photographiques :

AAM:Archives d'Architecture Moderne
AAULB:Archives d'Architecture de l'ULB
ACG:Archives communales de Ganshoren
AGR:Archives générales du Royaume
APR:Archives du Palais royal
AVB:Archives de la Ville de Bruxelles
MRBC:Ministère de la Région Bruxelles-Capitale

Droits d'auteurs

© Éd. Nels-Sofam 2013

Graphisme: La Page - Impression: Claes Printing - Diffusion: Nord-Sud

© Éditeur responsable : Ministère de la Région Bruxelles-Capitale - Direction des Monuments et des Sites, Arlette Verkruyssen, Directeur général de l'Administration de l'Aménagement du Territoire et du Logement, CCN – rue du Progrès 80 – 1035 Bruxelles

IMPRIMÉ EN BELGIQUE

DÉPÔT LÉGAL: D/2013/6860/001 - ISBN 978-2-930457-87-1



| | |
|--|----|
| RECONNAISSANCE URBANISTIQUE | 3 |
| L'EXPANSION DE LA VILLE SUR LA CAMPAGNE | 4 |
| LE PROJET D'ARCHITECTURE À L'ÉCHELLE DE LA PARCELLE, ÉLÉMENT CONSTITUTIF D'UNE VILLE ORDONNÉE | 13 |
| LA RECHERCHE D'UNE VILLE-JARDIN | 22 |
| LA VILLE CONCÉDÉE | 33 |
| LA CONSTRUCTION D'UNE IDENTITÉ COMMUNALE | 46 |

Reconnaissance urbanistique d'un territoire communal



Malgré le caractère singulier et la diversité des architectures de son territoire, la commune de Ganshoren reste peu connue. Sa situation périphérique explique cela en partie. Toutefois, au-delà du relatif éloignement géographique de la commune, c'est probablement la distance entre l'idée communément admise d'une ville, d'une part, et l'image que présente Ganshoren, d'autre part, qui rend l'approche difficile. Hésitant entre ville et campagne, son paysage contrasté n'est pas évident à saisir.

On y trouve des séquences très claires, voire monotones, comme l'avenue Charles-Quint ou le déploiement des immeubles-tours le long de l'avenue Van Overbeke. À ces séquences succèdent des ruptures soudaines qui débouchent sur des situations très particulières, et hétéroclites, qui semblent traduire une absence réelle de planification.

En réalité, la commune figure, en Région bruxelloise, parmi celles qui furent les plus actives dans la planification urbanistique.

Ce travail dénote d'une réflexion forte sur la question de l'habitat et de son articulation aux préexistences naturelles et rurales de son territoire. Dans les faits, cette volonté d'aboutir à une synthèse homogène entre ville et nature, à travers le projet de l'habitat-jardin, s'est heurtée à la révision permanente des plans d'urbanisme. Si l'architecture à Ganshoren se développe souvent en mode mineur, son histoire architecturale et urbanistique n'en fait pas moins écho aux questions, débats, modes et tendances qui ont animé ces disciplines ces deux derniers siècles. De sorte que la connaissance de son patrimoine participe également de la compréhension des enjeux qui marquent son développement urbain.

Ce récit, qui aborde le développement de Ganshoren de manière transversale, est aussi un guide qui invite le lecteur à prolonger la lecture en partant à la découverte de la richesse et de la diversité des lieux offerts par la commune.



Page de gauche.
Différents plans montrant l'évolution
urbanistique de la commune.

Relevé 1845,
(ACG)

relevé 1957,
(ACG)

relevé 1985,
(ACG)

relevé du bâti en 2011 réalisé avec
Brussels UrbIS© - Distribution &
Copyright CIRB.

L'expansion de la ville sur la campagne



Vue aérienne du quartier de la Basilique
(photo W. Robberechts © MRBC)

LA BASILIQUE, CLÉ DE VOÛTE D'UNE TRAME MÉTROPOLITAINE

La colline du Sippelberg est le point le plus haut du plateau de Koekelberg. Elle eut en permanence une influence fondamentale sur le développement de la commune. Culminant à une altitude de 62 m, dégagé dans toutes les directions et exposé aux vents, son sommet accueillit durant deux siècles, jusqu'aux années 1860, un moulin à vent. Point de repère immanquable dans le paysage brabançon bucolique qui caractérisait à

cette époque une bonne partie du versant oriental de la vallée de la Senne, le moulin de Ganshoren constituait tant un point cardinal pour les nombreux fermiers de la région qu'un but de promenade pour les résidents des campagnes ou les citadins à la recherche de la quiétude de la nature. Sur le parcours, les divers estaminets et laiteries que comptait le village offraient autant de lieux d'étapes et de rencontres.

La basilique du Sacré-Cœur remplace aujourd'hui le moulin, offrant depuis la base de la coupole qui coiffe le transept un panorama spectaculaire. La taille, la forme, le style néo-byzantin confèrent à l'édifice un caractère monumental que renforce l'aspect monolithique de son volume de briques foncées «belvédère».

Par sa position et sa présence, la basilique – dont le chantier dura de 1905 à 1970 – s'impose dans le paysage comme un point de repère qui participe à la lecture de la ville. L'édifice religieux ne fut pas à l'origine du développement du quartier. Il fut intégré par contre dans une série de projets monumentaux visant à stimuler l'urbanisation de cette partie du territoire pour donner corps au boulevard Léopold II. En effet, cette artère, aménagée entre 1867 et 1891, bénéficiait d'une visibilité sans pareille et devait servir aussi bien de lieu de promenade que de connexion visuelle entre les quartiers périphériques et les monuments du centre-ville.

PALAIS DES EXPOSITIONS, RÉSIDENCE ROYALE, PANTHÉON NATIONAL: L'HORIZON D'UNE CAPITALE

Conséquence de la Révolution industrielle, Bruxelles connaît, dans la seconde moitié du XIX^e siècle, à l'instar d'autres villes belges et européennes, une croissance inédite. Afin de coordonner et planifier l'expansion urbaine autour de la Capitale, alors réduite au seul Pentagone, le service de l'Inspecteur-Voyer pour l'agglomération bruxelloise est mis en place en 1842. Dès sa nomination à cette fonction en 1858, Victor Besme s'attèle à l'élaboration d'un plan général d'extension et d'embellissement visant à imprimer sur le territoire une armature urbaine nouvelle et rationnelle, laquelle se joue des limites administratives des communes de l'agglomération. Il prévoit un vaste système de grandes artères et de parcs publics, articulés par des monuments ou des édifices publics et reliant les différents quartiers entre eux.

LE FAUBOURG DES FAUBOURGS

Dans son guide touristique *Les environs de Bruxelles*, paru en 1886, Alfred Mabilie décrit clairement la situation du village de Ganshoren à cette époque et le développement de l'urbanisation autour du site de la future basilique. «Le parc de Koekelberg s'étend jusqu'à ses confins et les habitations urbaines s'établissent peu à peu autour du parc. Lorsqu'on a traversé (le village) Ganshoren, on aperçoit à droite, à travers les arbres, le château de Rivieren, pittoresquement posé au milieu des feuillées et entouré d'eau. Ses façades, coupées de lignes claires, ressortent bien sur les verdure du parc et la flèche bulbeuse qui surmonte la partie centrale, est d'un jet hardi. Rivieren, qui appartient aujourd'hui à la famille de Villegas, est une ancienne demeure féodale, demeurée à peu près intacte».

Cette contiguïté, sur un même territoire communal, entre le noyau villageois rural préservé et le château d'une part et les nouveaux quartiers en périphérie de Bruxelles d'autre part pousse Mabilie à qualifier le village de Ganshoren de «faubourg des faubourgs». L'expression montre les difficultés qu'éprouvent les observateurs de la ville et de son évolution dans la compréhension de la transformation du territoire rural qui entoure Bruxelles. Celui-ci entretient en effet une relation au phénomène urbain bruxellois bien plus fine et complexe qu'une dualité univoque centre/périphérie ou ville/campagne. Ainsi, on aurait pu croire que le développement du tram, en 1893, entre la Bourse de Bruxelles et la place du Miroir, lieu du célèbre marché de Jette, allait réjouir les habitants, les résidents de



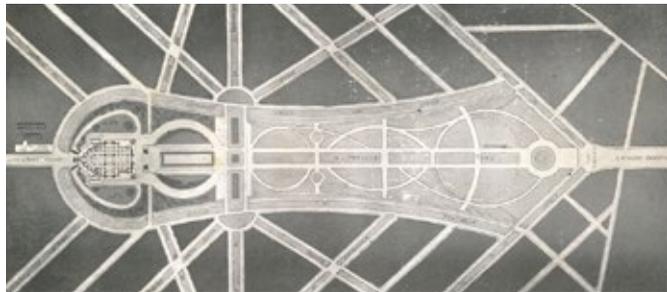
Château de Rivieren.
(collection Belfius Banque-Académie royale de Belgique © ARB-MRBC)

villégiatures et les tenanciers des nombreux estaminets et laiteries. Mais ces derniers s'opposent à la construction de la ligne et le font savoir en 1894: «Nous estimons que cette ligne, loin de nous être favorable, ne sera que très nuisible à notre commerce. Les temps sont déjà si durs; le tramway ne pourra qu'achever de nous ruiner. Les promeneurs de la ville se rendant à la campagne forment les dimanches la principale clientèle des cabaretiers de la dite route; les voitures des tramways iraient les déverser tous au centre de la commune». La périphérie fait donc

bien partie intégrante des pratiques quotidiennes des Bruxellois. Parmi ces établissements, la plupart ont disparu lors de la construction de nouvelles voiries, comme l'auberge *In 't Oud Ganshoren*, sur le tracé de l'avenue Van Overbeke, *Pie Lambic*, sur celui de la rue Beekmans, la ferme-estaminet *Heideken* et ses perches de tir à l'arc à l'embranchement de l'avenue de Jette et de l'avenue de l'Exposition ou la *Laiterie du Panthéon*, pile sur le démarrage de l'avenue Charles-Quint. Cette artère entraînera également la démolition de l'établissement *Het Spanshof*, datant de 1617. Les matériaux furent rachetés par Raymond Pelgrims pour la reconstruction, en 1933, d'un bâtiment qui servit de maison communale de Grand-Bigard jusqu'à la fusion de la commune avec Dilbeek en 1977. Rare témoin de cette période d'intense activité de détente dominicale, le café *Het Oude Pachthof*, le long de la rue Lowet, entièrement sauvegardé dans le projet datant des années 1980 du «Cœur Vert de Ganshoren», et dont les murs abritent aujourd'hui le club de troisième âge La Charnière.



Plan d'ensemble pour l'extension et l'embellissement de l'agglomération bruxelloise par Victor Besme, version de 1866. Le projet tient d'emblée compte du plateau du Sippelberg dont la situation géographique unique permet au regard d'embrasser à la fois la colonne du Congrès, l'Hôtel de Ville de Bruxelles et l'église de Laeken. (AVB)



Projet pour une basilique nationale par Langerock (1903), avec les maisons bourgeoises qui devaient venir l'entourer. La vocation de l'édifice comme signal urbain est clairement affichée par la flèche principale qui devait s'élever à 153 m de hauteur.

Plan de la basilique et le parc Élisabeth. (Basilique nationale du Sacré-Cœur à Bruxelles: Vues et plans, slnd)

Premier projet d'aménagement d'une résidence royale sur le plateau de Koekelberg, présenté par la Compagnie Foncière en 1864 suivant un plan de Victor Besme. (APR)



Ce système, Besme s'emploie à le mettre en œuvre, morceau par morceau, tout au long de sa carrière. Il passe par l'élaboration successive de plans locaux dans lesquels sont repris les intérêts des communes dans la perspective d'une vision métropolitaine.

Le plateau de Koekelberg occupe d'emblée une place de choix. Dans un premier temps, le plan général y prévoit l'implantation d'un vaste quartier résidentiel et d'affaires organisé autour d'un «Palais de l'Industrie», sorte de palais des expositions, implanté sur une grande esplanade, point de départ de trois avenues en patte d'oie. Toutefois, le projet, présenté en 1864 par la Société foncière, trébuche sur les difficultés liées aux expropriations dont l'application est encore restrictive. C'est une modification de la législation, en 1867, permettant aux pouvoirs publics ou à un promoteur privé d'exproprier une zone globale dans laquelle s'inscrit un projet d'utilité publique, qui relance les projets sur le plateau. Le Palais de l'Industrie est alors remplacé par un parc public imposant où sont implantées librement des villas. Au centre du dispositif: une résidence royale, placée précisément dans le cône visuel de l'église de Laeken.

Ce projet de quartier Royal, signé par Besme en 1872, n'eut pas plus de suites que le palais des expositions. Il entraîna d'ailleurs la faillite de la Société foncière en 1873. En revanche, sa projection détermina fortement la forme du parc Élisabeth. Pour relancer le développement du plateau, Léopold II joua de toute son influence en y proposant, inspiré par Paris et Rome, la construction d'un Panthéon national, monument panoramique qui permettait d'embrasser du regard les jalons et la structure de la Capitale en plein développement. Ce principe est à la base du dessin des voiries du quartier (1880), dont l'urbanisation est entamée malgré l'abandon du projet de construction du Panthéon par le Parlement en 1884. Ainsi, l'avenue Van Riethuizen ouvre-t-elle la vue sur le mémorial à Léopold I^{er}, implanté face au château de Laeken et l'avenue Seghers sur le Palais de Justice, tandis que la hauteur des constructions riveraines est strictement réglementée en fonction des axes visuels. Le bas de l'avenue des Gloires nationales doit laisser entrevoir l'église royale Sainte-Marie, le bas de l'avenue du Panthéon, la cathédrale des Saints-Michel-et-Gudule, l'Hôtel de Ville ou encore la colonne du Congrès.

Privé du Panthéon, mais jamais à court d'ambition lorsqu'il s'agit d'urbanisme, Léopold II encourage la construction d'une basilique nationale suite à un voyage à Paris en 1902 durant lequel il découvre, très impressionné, le chantier du Sacré-Cœur à Montmartre. Cette dernière tentative d'érection d'un monument à la hauteur du site est la bonne. Sa construction est en revanche laborieuse. Les fondations de l'église néogothique signée par Pierre Langerock sont à peine achevées que le décès de Léopold II marque l'arrêt des travaux. Ils ne reprennent qu'en 1925, selon les dessins d'Albert Van Huffel, pour se terminer en 1970.

LA VILLE BOURGEOISE : S'AFFICHER PAR LA RÉSIDENCE SUR LES BOULEVARDS

La mise en œuvre de ces grands plans d'aménagement pose la question des moyens. En effet, si la prise en compte des intérêts locaux permet le consensus politique, les pouvoirs publics, tant locaux que provinciaux, n'ont pas les moyens de financer des projets de cette envergure. L'exécution des nivellements, des voiries et des espaces publics se voit ainsi déléguée au secteur privé. Dans le cas du quartier Royal, c'est à la Société foncière, puis, à partir de 1880, à la Société immobilière de Belgique, qu'échoit la mission d'utilité publique de construction du quartier; grâce à la concession, pour une durée limitée, du pouvoir régalién d'expropriation.

Plan d'ensemble d'un quartier à créer sur le plateau situé à l'extrémité du prolongement du boulevard d'Anvers, entre les routes de Gand et de Merchtem. Ce plan dressé en 1868 par le service de Victor Besme prévoit l'aménagement d'un parc avec, dans son point le plus haut, une villa royale. Au pied du parc, sur le territoire de Koekelberg, apparaît le projet pour un complexe administratif et scolaire pour la commune, tandis qu'une église est implantée sur le territoire de la commune de Jette. (AGR)



Dans son ensemble, la structure viaire de la ville du XIX^e siècle est hiérarchisée et liée aux différentes classes sociales. Cette hiérarchie se traduit par l'importance donnée à l'artère le long de laquelle se construisent les habitations : plus large et monumental est le boulevard, plus il est recherché par la bourgeoisie pour afficher sa réussite. La taille des parcelles joue également un rôle, essentiellement par leur largeur. Aussi le projet du quartier Royal prévoit-il dans le haut du parc, un ensemble de villas, considérées comme le sommet de la promotion sociale (dans les parties A, B, C, et D d'ailleurs colorées en vert sur le plan repris à la page 7), tandis que le long de la partie basse s'alignent les maisons mitoyennes bourgeoises. Celles-ci rivalisent d'inventivité dans l'ornement de leur façade, les plus larges se serrant autour du parc, les plus modestes sur les axes secondaires. L'avenue des Gloires nationales illustre ce principe de manière magistrale. Les maisons de maître et hôtels particuliers qui la bordent témoignent de la diversité des styles architecturaux. La profusion et la richesse des détails et des matériaux qui ornent les façades de ces maisons bourgeoises traduisent le souhait de cette classe sociale d'afficher fièrement les signes d'une prospérité corollaire aux pouvoirs économiques et politiques qu'elle a récemment acquis. Le n° 40 offre un bel exemple de cette recherche de variété, laquelle multiplie les éléments architecturaux tels que l'arc ogival, la baie géminée, la loggia, la console, la colonne, le pignon, le pinacle, le balcon, le trumeau, etc., le tout dans une composition éclectique d'inspiration néogothique.

Habitations construites de manière groupée, avenue des Gloires nationales 34 à 36. (photo Q. Nicolai)



Le recours au pignon est aussi particulièrement révélateur de cette volonté d'individualisation de la maison. Cette recherche de singularité, qui se traduit dans la variation des détails de façade, va parfois de pair avec des opérations groupées. C'est le cas, par exemple, des maisons sises aux n°s 34, 35 et 36 de cette même avenue construites entre 1900 et 1910 dans un style éclectique très répandu à l'époque. Initiative d'un même entrepreneur-promoteur pour trois clients différents, chacune des maisons se

distingue des autres par l'apport d'éléments constructifs et décoratifs particuliers: un arc de décharge en briques vernissées de teinte blanche et bleue, une poutrelle métallique boulonnée, un vitrail, une console sculptée, incluant la ligne fluide et des motifs végétaux d'inspiration Art nouveau dans le traitement des moulurations des ébrasements en pierre et des châssis des portes et fenêtres.

JOUER AVEC L'ALIGNEMENT :

DEUX MAISONS D'ANTOINE POMPE

L'outil par excellence de la fabrication de la ville au XIX^e siècle est le plan d'alignement. Ne définissant que la ligne de bâtisse et le niveau de la voirie, il a souvent suffi à forger l'espace urbain de l'époque, clairement défini par la continuité des façades qui le bordent. Ce type de schéma est par contre entièrement dépendant des initiatives individuelles, des propriétaires publics ou privés des parcelles, ce qui peut générer des situations incontrôlées et influencer sur la perception d'un espace public ou d'un édifice.

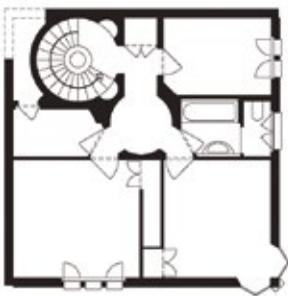
C'est le cas, par exemple, d'une habitation avec un garage, avenue Jacques Sermon 25. Les espaces d'une cour et d'un petit jardin, situés de part et d'autre du bâtiment, l'isolent des immeubles mitoyens, créant de la sorte une respiration au sein de l'élévation de l'avenue et lui confèrent une ambiance de villégiature assez surprenante vu l'aspect urbain du quartier. Cette œuvre de l'architecte Antoine Pompe, construite en 1922 en collaboration avec Fernand Bodson, son associé de l'heure, participe des recherches et des débats qui agitent la discipline architecturale autour de la question du logement.

Le projet de maisons jumelées de la cité-jardin du Kapelleveld (1922-1926) à Woluwe-Saint-Lambert, auquel travaille la paire d'architectes au même moment, témoigne de manière exemplaire de la recherche de simplification des formes, de rigueur et de dépouillement qui anime ses auteurs. Antoine Pompe est déjà l'auteur d'un bâtiment qui constitue une référence majeure dans le renouvellement de l'architecture au tournant du XX^e siècle: la clinique orthopédique du docteur Van Neck, construite en 1910, à Saint-Gilles. La nouvelle génération d'architectes qui s'y réfèrent, dans la continuité des recherches menées par Behrens en Allemagne et Berlage aux Pays-Bas, aspirent à la mise en place d'une nouvelle synthèse entre logique constructive, spatialité, matérialité et expression. Pour Pompe, «l'architecture est l'expression matérialisée dans une fusion harmonieuse des trois apports suivants: fonction, technique et esthétique».



Maison d'habitation, avenue Sermon 25.
Arch. Antoine Pompe, 1922.
(© AAM)

Les détails de la façade participent à la mise en tension entre intérieur et extérieur. L'horizontalité du sous-bassement et de certaines fenêtres forme un contrepoint à la verticalité de la logette, des pignons à colombage et des cheminées. L'ensemble constitue un tout cohérent qui confirme l'unité de la maison.
(© AAM)



Plan du premier étage.
(dessin Eeman & Linh)

Plus qu'une approche strictement fonctionnaliste, son architecture témoigne d'une recherche sensible qui allie raison et sentiment.

Cette recherche se traduit dans la villa de l'avenue Sermon, dont l'expression domestique s'apparente à celle des cottages anglais que Pompe affectionne particulièrement, notamment à travers l'architecture de M. H. Baillie Scott. Ceci donne lieu à une attention particulière sur le traitement de l'enveloppe architecturale au sein de laquelle le déploiement des murs et des toitures à versants génère une volumétrie massive et expressive ponctuée de percements parcimonieux et différenciés. Cette composition, qui cherche à contenir et protéger la vie intérieure, rend compte d'une conception intimiste de la maison. Le hall en constitue l'espace central, lieu de distribution mais aussi véritable foyer de la demeure.

Le dessin de la façade révèle clairement le souci d'articuler au sein d'un tout cohérent la diversité des fenêtres et percements qui particularisent les différentes pièces de la maison. Celle-ci s'isole du front bâti par la présence de deux espaces extérieurs, une cour et un jardin emmuré, de part et d'autre de l'habitation. Cette situation diffère du permis de bâtir qui prévoyait clairement l'adossement de la maison à la parcelle voisine. Mais cet immeuble mitoyen ne verra jamais le jour. De sorte qu'aujourd'hui, le

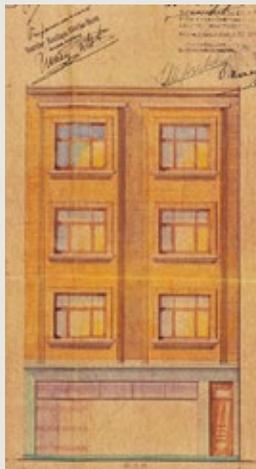
projet de Pompe fait clairement figure d'exception par rapport à la logique de construction mitoyenne en ordre continu et fermé qui caractérise l'îlot bruxellois de cette époque.

Vingt cinq ans plus tard, la commande du docteur Van Neck d'une habitation personnelle (1947) à l'angle de la rue des Amaryllis (n° 31) et de l'avenue de Villegas, offre l'occasion à Pompe, alors âgé de 74 ans, de retravailler à Ganshoren. Le bâtiment amorce un nouveau tronçon de l'avenue de Villegas, dont le tracé sera complété en 1953. Cette fois, le projet participe pleinement à la définition de l'îlot dont il construit l'angle et amorce de la sorte les alignements sur les voiries voisines. Le travail sur l'enveloppe architecturale, l'articulation architectonique d'un sous-bassement en pierres, le rapport contrasté des ouvertures et des surfaces continues de maçonnerie ainsi que le débord des versants de la toiture en tuiles

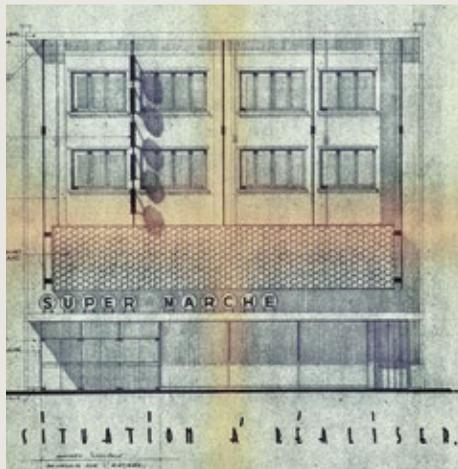
présents dans la villa de l'avenue Jacques Sermon se retrouvent ici. Le double bow-window d'angle est repris également. Toutefois dans la maison d'angle de l'avenue de Villegas, la répétition s'impose au développement spécifique des détails, la logique raisonnée prend le pas sur l'expression. La normalisation à l'œuvre dans le projet n'évacue pas pour autant le caractère domestique de l'architecture. L'épuration se refuse à l'abstraction pure, conférant au bâtiment une dimension presque classique. Les plans qui accompagnent la demande de permis de bâtir de 1947 révèlent une recherche poussée sur la composition géométrique. L'ensemble de l'œuvre de Pompe témoigne d'un questionnement permanent sur les fondements de la modernité en architecture. Il affirme en 1925 dans la revue *L'Émulation*: «Par essence même, le moderniste est ennemi de la routine. La répétition d'un geste non réfléchi, lui est odieuse. (...) Sans cesse il se posera la question: «On a toujours fait cela ainsi, mais ne pourrait-on pas faire cela autrement? Ou encore «Pourquoi» ai-je fait ainsi? N'ai-je pas mis trop? Voyons! Que puis-je encore supprimer? Ce qui n'est pas indispensable est superflu. Simplifions donc. Condensons. Recherchons la quintessence». L'écho des ces questions reste perceptible dans la maison de la rue des Amaryllis.



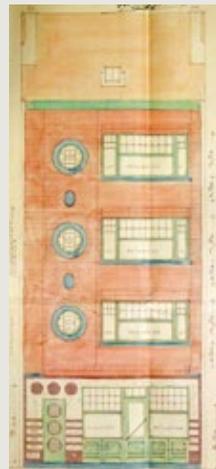
Maison d'habitation, rue des Amaryllis 31.
Le volume cubique constitué des trois étages sous corniche, le traitement sériel des fenêtres et des volets qui rythment la façade, l'organisation et le dessin du plan; tout témoigne d'un travail sensible sur la mesure et la rigueur de la géométrie.
Arch. Antoine Pompe, 1947.
(photo M. et Mme Iliano)



Ciné Basilique, avenue Charles-Quint 41. Arch. Hubert, 1938. (ACG)



Transformation du rez commercial pour les Supermarchés SARMA, avenue Charles-Quint 33-35. Arch. Jean Mertens, 1961. (ACG)



Immeuble de logement avec café au rez-de-chaussée, avenue Charles-Quint 37-39. Arch. Bilmont, 1937. (ACG)

UN CENTRE COMMUNAL DE FAIT

Les activités commerciales ou de restauration témoignent de la vitalité de l'avenue Charles-Quint, mais également de son statut de lieu de vie à la fois métropolitain et populaire, en contraste avec les grands boulevards hérités du XIX^e siècle où s'affichait la haute bourgeoisie. Les demandes de permis pour l'adaptation des façades des rez commerciaux s'enchaînent à toute allure et illustrent l'évolution des habitudes de consommation et de loisir à partir de l'entre-deux-guerres, à travers, par exemple,

la construction du cinéma de quartier *Ciné Basilique* (1938), la devanture métallique de la façade des n^{os} 33 et 35 pour les supermarchés SARMA, qui s'y implantent en 1961, ou l'architecture Paquebot pour un café au n^o 37, conçu par l'architecte Bilmont, concepteurs de nombreux autres petits immeubles du même style sur l'avenue, style que l'on retrouve avec force pour l'immeuble de logements aux n^{os} 10-12. Un élément singulier, le siège de Radio Conférences et Concerts. Le bâtiment, construit

en 1939, dont la discrétion ne rompt en rien la banalité générale de l'avenue s'organise au rez-de-chaussée autour d'un vaste studio d'enregistrement où se distinguent la cabine du technicien et celle du speaker. La station radio ne se remettra jamais de la réquisition de son matériel par l'occupant allemand durant la Seconde Guerre mondiale. Ses murs abritent aujourd'hui la maison communale, où les musiciens du studio d'enregistrement ont laissé la place aux conseillers communaux et aux cérémonies de mariage.

Siège de la Radio Conférences et Concerts, vue actuelle de l'intérieur. (photo H. Lionnez)



La maison communale nouvellement installée dans l'ancien siège de la Radio Conférences et Concerts. Cliché pris vers 1958. (Archives Faculté d'Architecture de l'ULB, Fonds De Coster)



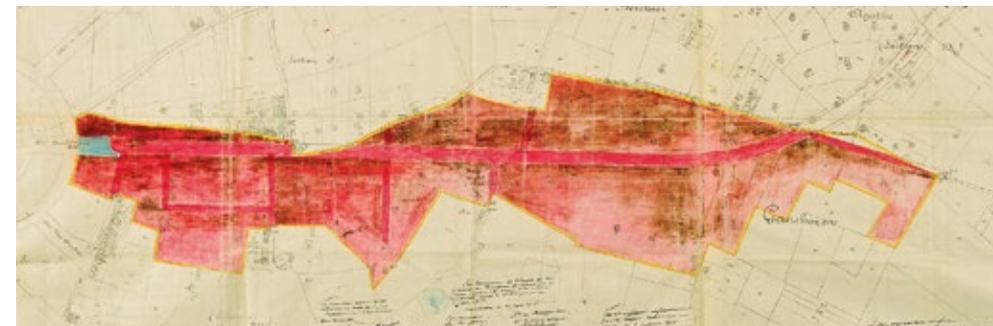
Le projet d'architecture à l'échelle de la parcelle, élément constitutif d'une ville ordonnée

L'AVENUE CHARLES-QUINT, BOULEVARD DU XX^E SIÈCLE

À l'exception du quartier de l'avenue Louis De Brouckère, rattaché à l'ancien noyau villageois, la commune de Ganshoren connaît, entre les deux réalisations d'Antoine Pompe (1922 et 1947), un développement cantonné le long et entre les artères rayonnantes depuis le parc Élisabeth, entre l'avenue de la Constitution et l'avenue Charles-Quint. L'urbanisation se raccroche donc essentiellement à la trame de la métropole majestueuse promue par le roi Léopold II et mise en œuvre par Victor Besme. Mais le contexte légal a entre-temps changé. Le service de l'Inspecteur-Voyer ne survivra pas à la disparition presque concomitante des deux hommes, plaçant automatiquement la planification dans les seules mains des communes qui, de manière totalement décentralisée, généraliseront, souvent avec une certaine banalisation, les formes héritées de la ville bourgeoise du XIX^e siècle, à travers la prolongation des plans d'alignements. L'avenue Charles-Quint constitue un exemple intéressant de ce phénomène.

Grande artère monumentale et urbaine percée en 1904, cette avenue se place dans la continuité directe du quartier de la Basilique. Elle est tracée dans le but de prolonger le boulevard Léopold II en reliant le parc de Koekelberg à la chaussée de Gand en direction d'Ostende. Rectiligne, parfaitement nivelée, elle est positionnée en surplomb de l'ancien village.

Tracé de l'avenue Charles-Quint en 1904, joint à la convention de concession qui lie l'État, la commune de Ganshoren et Edouard Parmentier pour les travaux d'aménagement de l'artère et des terrains avoisinants. Le plan indique, outre l'assiette des voiries, l'étendue des terrains à exproprier, dont la valorisation et la revente doivent assurer le financement de la construction de l'axe de communication. Le même type de document existe pour le tronçon de l'avenue situé sur le territoire de Berchem-Sainte-Agathe. (AGR)



Lorsque l'État belge prend la décision de la percer, il indique sur le plan de la voirie une vaste zone à exproprier. Sa valorisation ultérieure assurera le financement de l'opération, confiée à un partenaire privé qui rétrocédera l'assiette de la voirie. Le premier concessionnaire est l'entrepreneur Edouard Parmentier, proche de Léopold II, qui a déjà à son actif la construction de plusieurs quartiers, dont celui du Cinquantenaire. Mais les travaux débutent lentement et ne sont guère avancés lorsque Oscar Ruelens reprend la concession après le décès de Parmentier.

Ruelens décède à son tour une dizaine d'années plus tard sans que la situation n'ait beaucoup évolué. En 1927, sous l'impulsion du gouverneur de la province du Brabant, Émile de Béco, la s.a. Quartier Basilique Charles-Quint, dont il est lui-même actionnaire, voit le jour. Elle se substitue ainsi aux pouvoirs publics pour l'urbanisation du territoire, par la construction de voiries et le lotissement des terrains attenants. Les travaux d'élargissement et de prolongation de la voirie débutent finalement en 1934, dans la perspective de l'ouverture de l'exposition universelle de 1935. Les voiries transversales suivent peu après, avec notamment la création de l'avenue de Villegas, dessinée par l'architecte communal Dominique Stevens en 1936 et amorcée en 1945. L'avenue butait sur une forte dénivellation de près de 8 m, qu'un escalier permettait de franchir pour rejoindre la rue des Amaryllis, jusqu'au nivellement du terrain et la construction de la voirie actuelle au début des années 1950. Les constructions qui s'y implantent à partir des années 1930 témoignent du changement important de statut d'une avenue majeure qui s'opère dans la première moitié du XX^e siècle. Si le parcellaire reprend le rythme serré des maisons de maître construites aux alentours de la Basilique, il s'agit alors principalement de petits immeubles de rapport de trois à cinq logements, construits par des particuliers.

Après la Belle Époque, l'artère devient donc moins un lieu où l'aristocratie et la bourgeoisie s'affichent par la construction de maisons de maître qu'un produit d'investissement dont est attendu le meilleur rendement. En témoigne le caractère générique de l'architecture, reproduisant à l'envi un plan type. Des éléments de composition comme la loggia, l'emphase sur le premier étage, le couronnement de la corniche et une certaine recherche dans l'appareillage des briques sont repris sans que cela corresponde à la structuration réelle de l'immeuble. Dans cette artère longiforme, qui se révèle pourtant très animée, jusqu'à former, dans les faits, le véritable centre d'activité de la commune, rien ne semble échapper à la banalité.

La récurrence presque constante du parement en brique vernissée tout au long de l'avenue Charles-Quint est frappante. Cette homogénéité un peu terne tranche singulièrement avec l'architecture éclectique et travaillée autour du parc Élisabeth. Il s'agit d'une brique Vilvordit comme le précisent un grand nombre de demandes de permis de bâtir, chacune visée par un administrateur de la s.a. Quartier Basilique Charles-Quint.

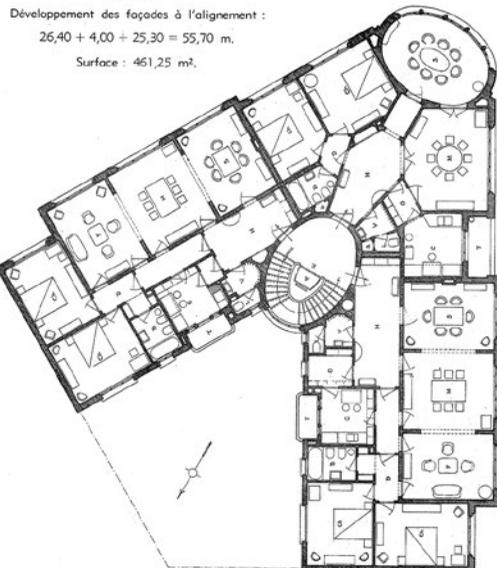
Cette société, de la même manière que la Société foncière ou la Compagnie Immobilière de Belgique, exerce une forme de contrôle esthétique sur les nouvelles constructions, essentiellement fondé sur le matériau de parement. La réglementation par le parement de la façade est, à cette époque, récurrente au sein de l'agglomération bruxelloise. Elle vise à conférer une cohérence à une succession d'initiatives privées et individuelles. En témoigne la construction de la place Flagey à Ixelles, où le conseil communal décida que la place reprendrait le matériau de parement du premier édifice qui s'y implanterait. La brique vernissée du célèbre institut de la Radio, conçu par Diongre, donna donc le ton à toutes les autres réalisations. Etterbeek, pour la construction de sa nouvelle place communale, la place du Roi Vainqueur, opta pour une méthode plus volontariste: un concours de façade, remporté par Paul Posno, dont le dessin fut imposé à toutes les constructions.

JEAN DELHAYE : L'APPARTEMENT D'AUJOURD'HUI

Dans l'unité monotone de l'avenue Charles-Quint tranche un imposant immeuble à appartements, situé précisément à l'angle de l'avenue de Villegas. L'enduit blanc des façades émerge de l'uniformité de la brique apparente imposée par la s.a. Quartier Basilique Charles-Quint qui a pourtant visé les documents d'autorisation de construire de l'immeuble. L'élégance et la rigueur du traitement différencié des façades sont présentes également dans le dessin des plans qui procède par agencement maîtrisé d'espaces intérieurs aux formes parfaitement géométriques. Un soin tout particulier est apporté à l'entrée et à la cage d'escalier.



Vue sur l'avenue Charles-Quint depuis l'avenue de Villegas. À droite, la façade d'enduit blanc de la résidence Basilique dessinée par Jean Delhaye tranche avec les parements monotones en briques vernissées qui caractérisent le reste de l'avenue.
(photo A. de Ville de Goyet © MRBC)



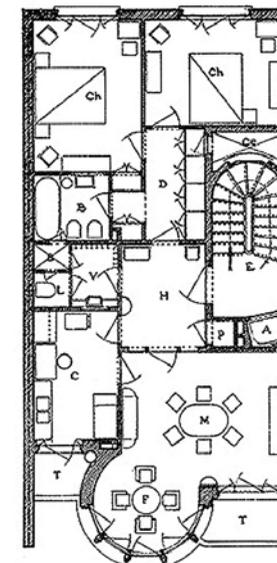
Dessin pour la façade de l'immeuble à appartements à l'angle des avenues de Villegas et Charles-Quint, arch. Jean Delhaye.

La géométrie et la rigueur du plan s'y expriment avec cohérence et clarté. (AGC)

Planche extraite de l'ouvrage *L'appartement d'aujourd'hui*, arch. Jean Delhaye. Le plan est fortement inspiré de l'immeuble d'angle des avenues de Villegas et Charles-Quint. (AGC)

Le bâtiment est l'œuvre de Jean Delhaye. Il y met en pratique les principes édictés dans un manuel qu'il a publié sur la manière de construire un immeuble à appartements : *L'appartement d'aujourd'hui*. Delhaye y fustige l'architecture de promotion, où le cloisonnement intérieur contredit le dessin de la façade, à l'image précisément des petits immeubles qui parsèment l'avenue Charles-Quint et dont la loggia qu'ils arborent est souvent coupée en deux pièces asymétriques.

Delhaye est élève de Victor Horta, à qui il rend un long hommage en introduction à son ouvrage. De «son maître», il tient un profond héritage classique qui se décline tant dans le dessin d'une structure rationnelle que dans le déploiement de composition d'espaces clairs et unitaires, quelle que soit la géométrie de la parcelle. Au sein de cette recherche, les formes courbes apparaissent comme un élément d'articulation et de qualification spatiale. Aux n°s 124 et 126 de l'avenue Charles-Quint, Delhaye a l'occasion de mettre en œuvre ses préceptes dans la mise au point de deux projets qui lui sont commandés par sa mère. Projeté juste à la fin de la Seconde Guerre mondiale, la construction de l'immeuble d'angle au n° 124 se fait en plusieurs phases que complète la construction de l'immeuble du n° 126 en faisant la transition avec le gabarit général de l'avenue Charles-Quint. En 1953, cet ensemble sera complété, au n°5 de l'avenue de Villegas, par un troisième projet. Édifié sur une parcelle plus



Hall d'entrée de l'immeuble d'angle des avenues de Villegas et Charles-Quint, arch. Jean Delhaye. (photo Q. Nicolai)

«Citation de Delhaye: il est important pour un immeuble de disposer d'un beau hall d'entrée».

Ce plan tiré de son manuel est pratiquement identique à celui de l'immeuble construit avenue de Villegas. (Delhaye, J., *L'Appartement d'aujourd'hui*, Liège, 1946)

étroite appartenant à une tierce personne, il lui offre l'opportunité de mettre au point une autre typologie de logement proposé dans son livre comme «appartement minima». En saillie de l'alignement, à chaque niveau, la courbe d'une loggia étend en façade l'espace du séjour et génère en creux une petite terrasse pour la cuisine. Au niveau du rez-de-chaussée, l'entrée parfaitement circulaire trouve sa place sous le cylindre des loggias superposées aux étages.

CONSTRUIRE SUR L'ANGLE

L'art de Delhaye est de se jouer de la forme imposée par la parcelle en créant un système géométrique.

L'immeuble qu'il se conçoit en 1956, à l'angle Villegas/Amaryllis, démontre encore une fois cette recherche de la spatialité maîtrisée. Sur cette parcelle d'angle destinée à être construite sur tous ses côtés, Delhaye s'aligne sur son voisin de l'avenue de Villegas, se ménageant une terrasse rue Amaryllis. Ce dispositif lui permet un plan extrêmement rationnel et compact, dérogeant au passage au règlement d'alignement en vigueur qui prévoit des îlots entièrement fermés. L'immeuble dénote l'influence de Henry Lacoste, professeur à l'Académie des Beaux-Arts d'où Delhaye est issu : la rationalité de la façade se voit

Immeuble avec habitation personnelle de Delhaye. La terrasse aménagée à l'arrière maintient l'angle de la rue des Amaryllis ouvert. (photo A. de Ville de Goyet © MRBC)





Vue perspective jointe à la demande de permis de construire introduite par Jean Delhaye. Le dessin montre clairement la volonté de résoudre l'angle par la création d'un immeuble à trois façades, jouant entre respect de l'alignement et individualisation du bâtiment, rue Amaryllis 34. (ACG)

De la même manière que Jean Delhaye, l'architecte H. Casanovas joue à la fois sur le respect de l'alignement de l'avenue des Gloires nationales et la volonté de construire un immeuble dégagé sur toutes ses faces, à même d'offrir une qualité d'ensoleillement optimale et identique à tous les logements. (photo A. de Ville de Goyet © MRBC)

contrebalancée par l'intégration d'éléments d'art sous forme de bas-reliefs. L'administration communale accepte la dérogation à l'alignement pour autant que le demandeur prenne à sa charge la décoration du mur mitoyen laissé nu par l'option d'implantation.

L'immeuble conçu à l'angle de la rue Pangaert et de l'avenue des Gloires nationales par l'architecte Casanovas présente lui aussi un compromis intéressant entre le respect de l'alignement de l'avenue principale et la volonté de créer un habitat moderne et rationnel, privilégiant une typologie en barre. La proposition de maintenir ouverte la parcelle d'angle le long de la rue Pangaert est acceptée par les pouvoirs communaux.

En contrepartie, le commanditaire, la société de construction J.F. Mes et Fils, doit obtenir de la Compagnie immobilière de Belgique, concessionnaire pour le lotissement des quartiers autour du parc Élisabeth, l'engagement d'imposer à l'acquéreur de la parcelle voisine d'habiller toutes les parties visibles de son mur mitoyen; la compensation à cette obligation étant le droit de jouir de vues ou prises de lumière.

L'approche rationaliste avec laquelle Casanovas traite la façade inscrit la structure de l'édifice dans un rythme régulier alternant modules de fenêtres et bandeaux de pierre reconstituée rosée.

Le positionnement en quinconce des balcons d'étage en étage renforce la lecture de cette composition sérielle. À l'angle, le jeu des balcons couplé au pan coupé du bâtiment induit un effet particulièrement réussi et dynamique.

RAOUL BRUNSWYCK, LA VILLA BEL-ÉTAGE ENTRE MITOYENS

Delhaye et Casanova garantissent la qualité de leurs logements en s'extrayant de la contrainte de l'alignement. Une série continue de six immeubles dans le bas de l'avenue de Villegas, projet de Raoul Brunswyck, architecte prolifique à Ganshoren, propose des variations intéressantes sur ce thème de l'alignement.

Se conformant à la logique du parcellaire, Brunswyck délimite clairement son espace de travail par les murs mitoyens qu'il rehausse d'une pierre naturelle de parement. À charge de l'architecture de développer, au sein de ce cadre, un logement répondant aux nouvelles exigences de ses commanditaires.

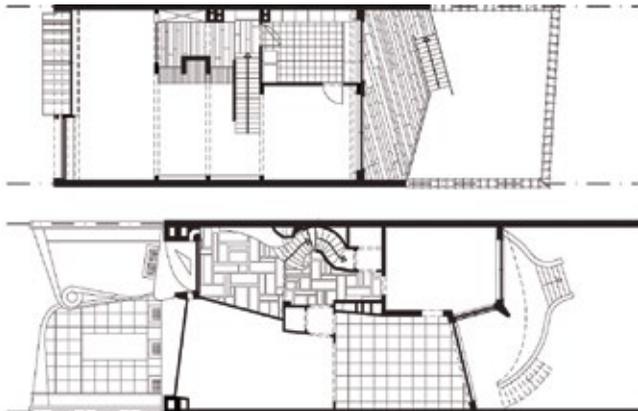
Loin d'être révolutionnaire, le travail de Brunswyck est l'expression d'une aspiration de nouvelle modernité caractéristique des années cinquante, dont l'Exposition universelle organisée en 1958 à Bruxelles constitue en quelque sorte la consécration.

Dans la continuité du plan Marshall, les années 1950 marquent l'émergence en Europe du modèle américain prônant, comme vecteur de développement démocratique et économique, l'accès individualisé des ménages aux biens de consommation. Parmi ceux-ci, la voiture conditionne le plus l'émergence de la classe moyenne et sa contribution à la croissance urbaine. Les habitations unifamiliales de Brunswyck, avenue de Villegas, constituent des exemples intéressants de l'adaptation de la maison entre-mitoyens aux nouvelles aspirations de cette classe moyenne.

L'intégration du garage au rez-de-chaussée constitue un élément prépondérant de ce changement. Le living-room, développé sur toute la largeur du premier étage, et bénéficiant d'une large baie vitrée offrant une vue panoramique sur la rue s'affirme comme autre condition *sine qua non*. Le positionnement de l'escalier est central dans cette recherche d'une plus grande amplitude spatiale.

L'architecture se développe par superposition de niveaux horizontaux clairement exprimés en façade par des bandeaux continus correspondant aux poutres qui reprennent les planchers. Les murs mitoyens affirmés expriment, quant à eux, l'unité de la maison individuelle.

La composition de la façade acquiert une relative plasticité architectonique via l'assemblage et la mise en relief des éléments qui la composent. L'approche est très graphique. La façade est rythmée par les balcons, des auvents ou des décorations sculpturales, qui participent à l'alternance des formes: les aplats horizontaux de surfaces (portes et fenêtres), la verticalité des appuis



En haut plan, avenue de Villegas 29, en bas plan, avenue de Villegas 25, arch. Raoul Brunswyck (dessins Justine Aerts)

Façade, avenue de Villegas 29, arch. Raoul Brunswyck. (photo Q.Nicolaï)

Le dessin et le positionnement de l'escalier prolongent la recherche d'amplitude spatiale conférée à l'espace de vie. Situé au centre de l'espace, il se développe de manière compacte, en colimaçon (comme c'est le cas de son habitation personnelle sise au n° 25 avenue de Villegas) où, à l'occasion, parallèlement à la façade (cas du n° 29). Dans tous les cas, la division du plan cherche à se défaire de la logique d'organisation en travée caractéristique de la maison traditionnelle bruxelloise.

et la variété des textures et matériaux qui leur correspondent. Le travail sur la variation s'accompagne d'une recherche de diversité des matériaux que Brunswyck met un soin extrême à détailler dans les permis de bâtir. Décorateur de formation, Brunswyck fait preuve d'une sensibilité pour le détail qui investit l'intérieur de la maison. À l'instar des *Case Studies* californiennes contemporaines, le métal et le verre y côtoient la pierre naturelle et les moellons. L'expression abstraite de la modernité et celle, domestique, d'une certaine tradition de la maison y font bon ménage. Dans la suite de la série de maisons de l'avenue de Villegas, Brunswyck construit, au n° 31, avec son nouvel associé, Odon Wathelet, un immeuble pour y héberger leur bureau – aujourd'hui une extension de la maison communale. Cette réalisation démontre que la technique de composition développée au préalable pour les maisons peut parfaitement s'adap-



Vue de l'intérieur, avenue de Villegas 29, arch. Raoul Brunswyck. La position de l'escalier transversal définit un espace au coin du feu, au centre du dispositif de la maison. (photo J.Lévy)



ter à d'autres programmes. Au départ d'un cadrage identique par les murs mitoyens, la façade se libère ici complètement du plan. L'escalier à double volée n'est pas cantonné à un espace de circulation. Sa présence sculpturale occupe l'espace diaphane du hall d'entrée développé sur toute la largeur de la parcelle.

Pour le traitement des façades d'immeubles à appartements sur les avenues Marie de Hongrie et Van Overbeke, Brunswyck recourt au registre horizontal développé dans les projets de villa bel-étage. Toutefois la dynamique s'estompe et le jeu se banalise: s'agissant pour la plupart d'immeubles de rapports, la diversité des détails et de matériaux fait place à une plus grande répétition et à une certaine standardisation.

Les immeubles situés le long de l'avenue Marie de Hongrie firent l'objet de dérogations visant à substituer la toiture mansardée par un étage attique développé sur toute la largeur de la parcelle. Faisant valoir l'adéquation esthétique de cette solution avec l'homogénéité de l'avenue de Charles-Quint voisine, utilisant la différence de niveau naturelle et argumentant de la demande croissante de logements et du potentiel qu'offre la grande largeur de l'avenue Marie de Hongrie, ces immeubles initièrent à Ganshoren le débat sur la quête de hauteur pour l'habitat.

Par la suite, dans la continuité de ces demandes de dérogations introduites par Brunswyck, la rive Nord de l'avenue initialement destinée à du logement en ordre continu de faible hauteur (deux niveaux) par le PPA de 1957 fera l'objet de différentes modifications qui la destineront à du logement en hauteur (sans en préciser le nombre d'étages) en ordre discontinu afin d'obtenir une densité appropriée à la demande croissante de logements.



Immeuble des bureaux, avenue de Villegas 31. Arch. Brunswyck et Wathelet. (photo O. Berckmans)

L'entrée de l'immeuble Palmer Rose, avenue Marie de Hongrie 5, témoigne, dans la diversité des matériaux et de l'articulation des éléments, de la profession première de décorateur de Raoul Brunswyck. (photo A. de Ville-de Goyet © MRBC)

Façade. (ACG)



La recherche d'une ville-jardin

Parallèlement aux constructions individuelles et indépendantes les unes des autres qui remplissent progressivement la trame urbaine composée au départ du parc Élisabeth, une forme de logements groupés émerge. Inspirée du modèle de la cité-jardin, elle est destinée à la population ouvrière ou à la petite classe moyenne aux revenus trop limités pour investir directement dans la construction d'une habitation mitoyenne classique. Le quartier Heideken, de la société coopérative Le Home, forme un très bon exemple de ce type de modèle. À l'époque de sa construction, en 1923-1924, cet ensemble de logements est complètement isolé dans les champs. L'avenue de Jette n'est pas encore construite et il faut marcher jusqu'à l'avenue de Laeken pour rejoindre le terminus du tram 14 qui file vers le centre de Bruxelles. Le terrain est celui de l'ancien pré commun, soit un pré historiquement concédé à la commune par le pouvoir seigneurial au profit des habitants. Il est mis à disposition de la société coopérative pour la construction de logements sociaux à destination de ses membres, issus du personnel des régies du gaz et du téléphone.

Homogénéité architecturale et profusion d'espaces publics se conjuguent pour conférer au quartier Heideken une dimension collective et unitaire caractéristique du modèle de la cité-jardin.

(photo A. de Ville de Goyet © MRBC)



Le projet est dessiné par l'architecte urbaniste Jules Ghobert, un des auteurs de l'actuel Mont des Arts dans le centre de Bruxelles. Les habitations sont toutes des maisons unifamiliales avec jardins. Elles sont néanmoins rassemblées par petits groupes, en rangées, pour former autant d'ensembles cohérents, répondant à une composition globale, gommant toute individualisation des logements. L'accent est mis sur l'expression du caractère collectif du quartier. Celui-ci est émaillé de petits squares et placettes afin de stimuler les contacts sociaux. Des *back alleys* relient les jardins et offrent des raccourcis entre les différentes placettes. L'ensemble de la conception, du plan général au détail d'architecture, répond à une recherche d'économie de moyens. Les matériaux sont pauvres – la brique, les tessons de terre cuite pour les bandeaux et des chaperons de céramique pour les seuils de fenêtre – mais savamment combinés et mis en œuvre. La topographie du terrain n'est pas rectifiée, l'aménagement de l'espace public réduit au minimum les surfaces pavées pour privilégier le gazon, moins cher. Les jardinets, tant à l'avant qu'à l'arrière, sont séparés par des haies, plus économiques que des murets maçonnés. L'architecture, enfin, renvoie à des ambiances de village et de ville médiévale, deux formes construites pré-industrielles, considérées à l'époque comme le milieu de vie collective par excellence, où la symbiose entre communauté et espaces de vie semble la plus parfaite. En cela, la cité Heideken traduit fidèlement les principes édictés par l'un des théoriciens les plus influents des cités-jardins, Raymond Unwin.

Une architecture riche de matériaux pauvres: l'emploi de la brique de terre cuite fait l'objet d'une très grande inventivité d'usage.

(photo A. de Ville de Goyet © MRBC)



Les maisons de la rue Mertens, chacune faisant partie d'une composition globale. (ACG)

Immeubles à appartements de la rue Pangaert. (photo A. de Ville de Goyet © MRBC)

GANSHOREN : DEUX SOCIÉTÉS DE LOGEMENTS SOCIAUX, DEUX MODÈLES DE CITÉ-JARDIN

Les principes de la cité-jardin furent largement distillés par la Société Nationale des Habitations Bon Marché (SNHBM), créée en 1919 pour développer le logement social en Belgique en chapeautant financièrement et techniquement les sociétés immobilières locales. Celles-ci sont de deux types, qui suivent une politique de développement souvent bien distincte, que le cas de Ganshoren illustre bien. D'une part les coopératives autonomes, souvent réunies autour d'employés d'une même entreprise. C'est le cas du Home, ou du Logis Floral à Watermael-Boitsfort.

D'autre part, des sociétés fondées par les pouvoirs communaux, comme la société Les Villas de Ganshoren, fondée par le collège échevinal en 1920. Les premières, à la recherche du terrain le moins cher possible, se retrouvent souvent complètement isolées, plus proche de la vision portée par Louis Van der Swaelmen et Raphaël Verwilghen, membres du service technique de la SNHBM, qui considèrent les cités-jardins un modèle d'extension de l'agglomération par cités satellites entourées de verdure et interconnectées par un réseau de parkways et de lignes de tram.

Les réalisations des secondes s'immiscent souvent dans la trame viaire mis en place ou projetée par la commune, participant ainsi directement à la politique communale d'urbanisation.

Les premières réalisations des Villas s'implantent rue Pangaert, avec une série de petits immeubles mitoyens à appartements, et au clos Saint-Martin, sous la forme d'un petit ensemble de maisons qui reprend les traits d'une cité-jardin, parfaitement enchâssée dans le réseau de voiries qui poursuit la trame héritée du XIX^e siècle.

Une troisième opération, rue Mertens, se détache géographiquement des deux premières, posant les germes d'un nouveau quartier, au départ de 9 petites maisons accolées, que l'architecte Gaston Henri conçoit, en 1929. Les neuf maisons adossées forment un ensemble cohérent, combinant quatre types de façade dans une élévation générale symétrique. La vente progressive des habitations rend aujourd'hui pratiquement imperceptible cette préoccupation de conférer un aspect monumental à ce groupement de logements modestes. Cette intention rejoint l'esprit de l'école d'Amsterdam également présent dans les réalisations de Huib Hoste à la cité-jardin du Kapelleveld.

LA TENTATIVE DE GÉNÉRALISATION DU LOGEMENT DANS LA VERDURE

La société de logements Les Villas de Ganshoren forme un pendant de la société coopérative Le Home, mais émane, cette fois-ci, des autorités communales. L'une de ses premières réalisations est la série de maisons de la rue Charles Mertens. Celle-ci montre combien le concept de cité-jardin fut influent dans le chef des pouvoirs publics lorsqu'ils conçoivent le projet d'un habitat idéal à proximité de la capitale. Il s'agissait pour eux d'offrir un habitat qui puisse, selon le texte qui accompagne le plan, permettre « une transition entre la densité urbaine et l'espace ouvert ». Cet ensemble constitue en réalité l'avant-poste d'un projet bien plus vaste d'urbanisation auquel s'attèle progressivement l'administration communale, lequel débouche en 1947 sur un premier Plan général d'Aménagement (PGA) pour la commune.

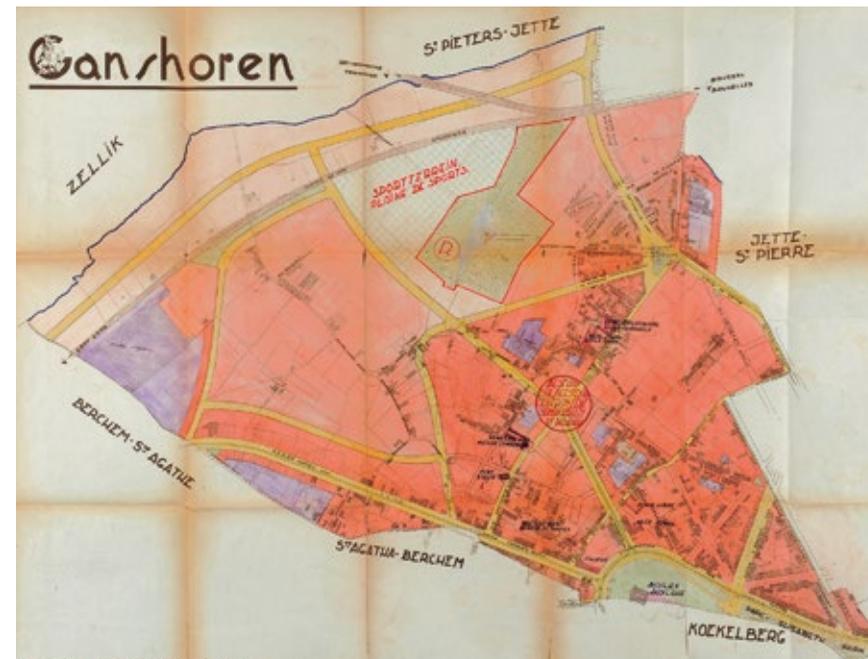
La Seconde Guerre mondiale entraîna un changement profond de la législation de l'urbanisme. L'outil du plan d'alignement, jugé trop vague pour être efficace, est remplacé par le plan d'aménagement. Plus complet, il fixe non seulement les alignements, mais aussi les gabarits et les affectations, le tout sous le contrôle vigilant de la toute nouvelle Administration nationale de l'Urbanisme, de l'Aménagement du Territoire et du Logement. Surtout, le plan d'aménagement se décline à deux échelles : le plan général, qui couvre le territoire de la commune et fixe le cadre du développement, et le plan particulier, qui s'applique à un quartier. En sa séance du 28 septembre 1945, le conseil communal confie au directeur du service des Travaux publics, Octave Coenen, le soin d'élaborer le plan général pour la commune. Finalisé en 1947 et finalement adopté par le conseil communal en 1951, ce document constitue le premier Plan général d'Aménagement sur le territoire de l'agglomération bruxelloise.



Le Plan général d'Aménagement adopté par le conseil communal en 1951 et par l'autorité nationale en 1954. La partie rouge prévoit la poursuite du modèle de l'îlot fermé tel qu'hérité du XIX^e siècle. La partie saumon adopte une typologie plus ouverte, comme en témoigne la photo (ci-dessous) de la maquette de projet pour le quartier entre l'avenue des Réformes et le domaine du château de Rivieren, reprise dans l'enquête préliminaire à l'élaboration du plan en 1947. (AGC)



Peut-on attribuer aux liens d'amitié étroits qu'entretenaient Octave Coenen et Victor Bure, le directeur de l'Administration nationale de l'Urbanisme, le fait que Ganshoren fut l'une des seules communes bruxelloises, avec Jette et Evere, à s'acquitter de cet exercice de planification pourtant obligatoire? Concrètement, le plan propose de poursuivre la trame urbaine existante sur pratiquement l'ensemble du territoire de la commune. Deux modalités de traitement sont toutefois établies. D'une part, en rouge, le long des axes principaux existants, les îlots seront fermés. D'autre part, en saumon, dans la partie encore très rurale de la commune, une typologie semi-ouverte est proposée. Une maquette d'essai pour le quartier situé entre la rue de Verdi et l'avenue de la Réforme montre clairement la volonté de créer un lieu de vie aéré, avec des gabarits similaires à la rue Mertens. Cette dernière est par ailleurs parfaitement intégrée au plan, et s'ouvre sur l'un des nombreux petits parcs de quartier, dédié chacun à la pratique d'un sport spécifique. Le plan prévoit également d'autres aires de sport rassemblées au sein d'une grande plaine à aménager au nord du domaine du château de Rivieren. Le plan de 1947 est caractéristique de l'approche urbanistique des communes bruxelloises pendant l'entre-deux-guerres. Sans remettre



Le premier PGA prévoit un centre administratif et religieux au croisement de deux artères importantes, localisation à l'époque du terminus d'une ligne de tram. Sur cette place devaient se faire face la nouvelle église Saint-Martin, reconstruite par l'architecte Jean Gilson, et une nouvelle maison communale dessinée par l'architecte communal, Dominique Stevens.

en cause la structure héritée du XIX^e siècle et de la même manière que des communes comme Etterbeek (avec la place du Roi Vainqueur), Ixelles (avec la place Flagey), Evere, Woluwe-Saint-Pierre et Woluwe-Saint-Lambert, le projet prévoit de déplacer le cœur du développement urbain vers le centre géographique du territoire, par la création d'une véritable place communale instaurant un centre administratif et religieux. Située au croisement de deux voiries importantes (axes Beeckmans/Sorensen et Van Overkebe) et aménagée autour d'un terre-plein devant accueillir le jeu de balle-pelote, la place devait rassembler une église et une nouvelle maison communale. Celle-ci, dessinée par l'architecte de la commune, Dominique Stevens, sur la base d'une réinterprétation d'un beffroi, arbore un modernisme monumental qui n'est pas sans rappeler l'hôtel communal de Woluwe-Saint-Lambert conçu par Joseph Diongre entre 1935 et 1939. Plusieurs fois reportée pour raison budgétaire, la réalisation de la nouvelle maison communale fut finalement abandonnée, pérennisant l'occupation de l'ancienne maison de la Radio de l'avenue Charles-Quint. L'édifice religieux, quant à lui, fut bel et bien construit, en remplacement de la petite église paroissiale, condamnée par les travaux



L'élévation rappelle la maison communale de Woluwe-Saint-Lambert, de Diongre, et réfère à un bâtiment d'angle, pièce angulaire d'un îlot traditionnel qui devait, avec le temps, se fermer par des constructions privées. (AGC)

d'élargissement de la rue Beeckmans. La haute façade trapézoïdale de la nouvelle église Saint-Martin, réalisée par l'architecte Jean Gilson entre 1965 et 1971, fait figure de repère, autant par le revêtement de céramique polychrome que par le retrait de l'alignement qui induit l'espace d'un parvis sur la place Fabiola. Face à l'église, la monumentalité du projet de maison communale a laissé la place au fonctionnalisme transparent de la piscine du Nereus, dont l'autonomie volumétrique ne parvient pas à structurer la place, contrairement au projet de Stevens qui pouvait se raccrocher à la mitoyenneté des maisons voisines.



Église Saint-Martin, vue de l'intérieur. (photo A. de Ville de Goyet © MRBC)

LE DESTIN COMPLEXE DU MOLENBEEK : AVENUE, AUTOROUTE, PARC PUBLIC

Le PGA élaboré en 1947 prévoyait, au-delà de la ligne de chemin de fer, la création d'une avenue sur le ruisseau du Molenbeek. Destinée à faire le lien entre le boulevard De Smet de Nayer à Jette et la commune de Zellik, l'avenue rejoint en réalité l'autoroute vers Ostende, la toute première voie rapide du genre en Belgique, dont la construc-

tion avait débuté dans les années 1930. Le potentiel de cette connexion n'avait pas échappé au service des Routes du Ministère des Travaux publics chargé, à la suite de l'Expo 58, d'élaborer un plan de développement d'autoroutes pour tout le pays, et aboutissant au centre de Bruxelles. Le projet d'avenue bordée de villas se voit trans-

formé en 1971 en une liaison autoroutière entre une autoroute vers Knokke restée lettre morte et le boulevard Lambertont à Schaerbeek par dessus la ligne de chemin de fer. L'opposition populaire fit capoter le projet et les zones concernées furent finalement intégrées dans la très belle série de parcs Roi Baudouin.

Plan des routes de la Division Routes du Ministère des Travaux publics, 1971 (AGC)

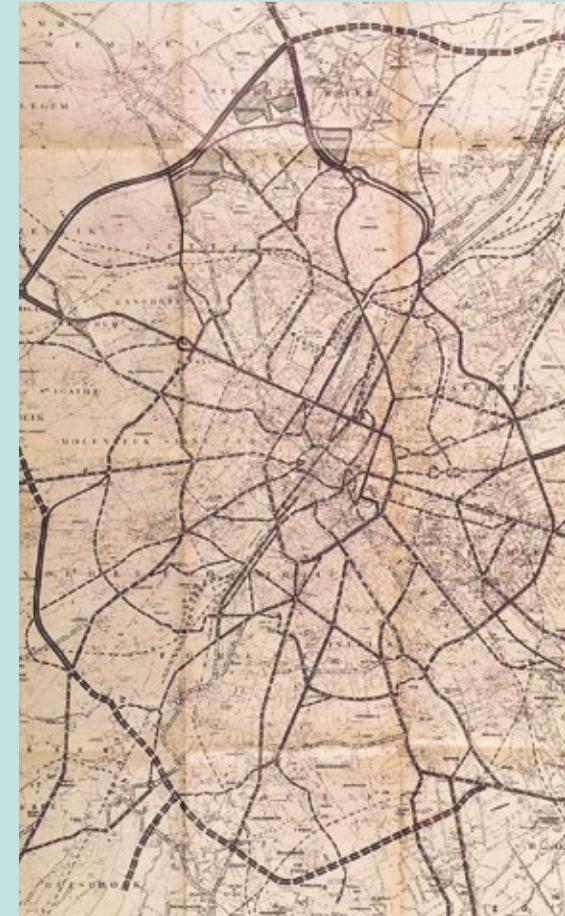
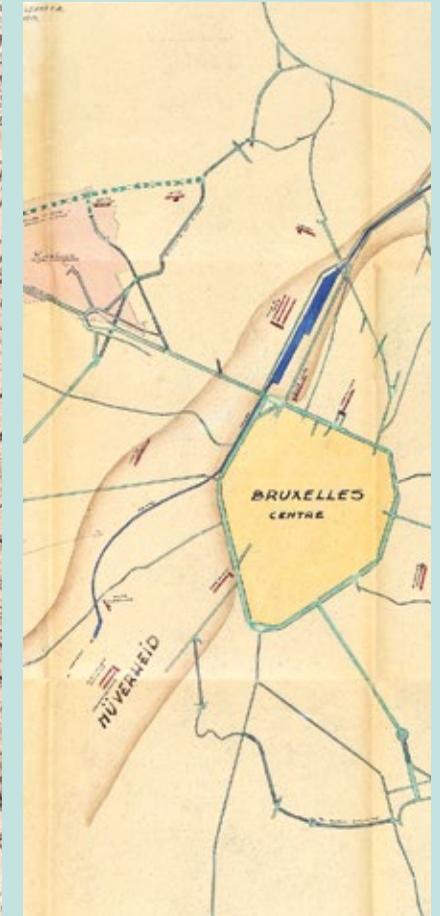


Schéma de mobilité automobile pris en compte pour l'élaboration du premier PGA au début des années 1950. (Archives de la Faculté d'architecture de l'ULB, Fonds De Coster)





DE LA RUE VERS LE PARC LINÉAIRE

Le Plan général d'Aménagement est seulement approuvé par arrêté royal en 1954. À cette date, il est déjà remis sur le métier. En effet, dans le laps de temps de la procédure, les conditions avaient effectivement changé. L'espace d'une seule législature, la majorité au conseil communal avait basculé dans le camp socialiste. Pour celle-ci, la réalisation de la grande plaine de sport – située sur des terrains à acquérir auprès de la famille de Villegas, propriétaire du château – n'est financièrement pas supportable. Les préparatifs de l'Expo 58 ont par ailleurs initié un intense programme d'aménagement des accès routiers au site du Heysel, dont une liaison directe entre le boulevard Léopold II, prolongement de la petite ceinture, et les vastes parkings entourant le site de l'exposition. La création de l'avenue du même nom remet fondamentalement en cause le PGA qui prévoyait l'aboutissement de l'avenue de la Constitution en cul-de-sac, sur un square arboré.

La grande plaine de sport, chère à Octave Coenen, est donc abandonnée au profit d'une multitude d'espaces verts plus petits le long desquels les logements projetés, de type individuel, s'organisent en grappes. Ces espaces verts s'agglomèrent pour former un axe transversal, prolongé

au-delà du domaine de Rivieren, remplaçant *grosso modo* la transversale, prévue dans le plan précédent en prolongement de l'avenue de la Réforme. Dans la logique de cet axe vert, la reconversion du château fut un moment pressentie par Coenen afin d'y aménager la maison communale, au centre d'un vaste parc public. Mais l'idée achoppa sur le coût de l'acquisition. Le projet de second PGA, adopté en 1958, illustre un tournant majeur dans la conception de la forme urbaine. L'espace de sociabilité de référence, jusque-là formalisé par la rue et la place publique, glisse alors progressivement vers l'espace vert, lequel fédère les équipements de quartier, comme les écoles ou les infrastructures sportives.

La période d'élaboration de ce second plan correspond également à l'engagement, au début des années 1950, de deux jeunes collaborateurs au département des Travaux publics: un géomètre, Roger De Greef, chargé essentiellement de la conception et de la réalisation des voiries et du réseau d'égouttage, et un dessinateur, Georges De Coster, ensemblier décorateur de formation, qui avait entamé sa carrière auprès du célèbre designer belge Jules Wabbes, aux côtés du jeune André Jacquain. De Coster fut directement impliqué dans l'élaboration et le suivi du PGA.

Page de gauche.
Schéma d'organisation des accès au site de l'Expo 58, avec la création de l'axe de l'avenue de l'Exposition reliant directement la petite ceinture et le boulevard De Smet de Nayer à l'un des principaux parkings (au total étendus sur 110 ha) aménagés pour l'événement. (ACG)



LE SUPERBLOC COMME ÉLÉMENT D'ORGANISATION DE LA VILLE MODERNE

L'élaboration du premier PGA a globalement fixé la position des grandes voiries structurant le territoire communal. Ces voiries dessinent un vaste quadrilatère formé par les avenues Van Overbeke, des Neuf Provinces, Marie de Hongrie et le tracé théorique de l'avenue de Villegas qui encadre la zone que la commune s'approprie à urbaniser, pour former un vaste îlot, ce que l'urbanisme français Gaston Bardet dénomme superbloc. Le superbloc, qui correspond également à une autre appellation, l'unité de voisinage, forme l'élément d'organisation de la ville moderne, inspiré de l'échelle sociétale de la paroisse, chère à Bardet. Formalisé par de grandes voiries périphériques, le superbloc offre un lieu de vie débarrassé des vicissitudes de la circulation de transit, dont le cœur, piéton, rassemble des équipements de quartier disposés dans un espace vert. L'organisation de la ville en superblocs se fonde donc sur une catégorisation drastique des voiries. L'avenue Charles-Quint est réservée à la grande circulation, dont la fluidité est assurée par une limitation des croisements, ce qui explique l'aménagement des clos Chambon, Blanken et Hendriclo, et confère à l'avenue Marie de Hongrie son rôle de desserte plus locale.

Esquisse de plan pour la révision du PGA, dessiné par Georges De Coster sous la direction d'Octave Coenen, 1955. (Archives de la Faculté d'Architecture de l'ULB, Fonds De Coster)

Seconde version du PGA tel qu'approuvé par arrêté royal en 1958, avec le parc linéaire du Mennegat. On distingue bien les immeubles de logements sociaux implantés dans la verdure le long de l'avenue Van Overbeke. (ACG)





Vue du parc linéaire du Menegat, de ses équipements, et bordé de logements sociaux unifamiliaux, auxquels succèdent les immeubles à appartements. (ACG)

Il devint d'ailleurs rapidement le bras droit de Coenen qui l'inscrivit dès son entrée en fonction à l'Institut International d'Urbanisme de Bruxelles, actuellement l'ISURU, pour suivre les cours de celui qui dirigeait l'établissement, Gaston Bardet.

L'influence de Bardet sur la pensée de De Coster et du service des Travaux publics en général fut déterminante. Urbaniste français de renommée internationale, Bardet consacra son œuvre à l'étude de la ville et à la définition des différents niveaux de son organisation – les échelons –, cherchant à comprendre et reproduire les systèmes de solidarité sociale existant dans les structures urbaines ou villageoises traditionnelles. À ce titre, il se profile, dans l'entre-deux-guerres, comme un grand opposant aux préceptes de la Cité Radieuse édictés par Le Corbusier: Celui-ci prônait une concentration de logements parfaitement orientés et uniformément normés sur les dimensions de l'homme universel, le modulator; au sein d'un immeuble barre implanté dans un vaste espace vert et disposant de toutes les commodités urbaines, comme des commerces ou une école. Bardet préconisait au contraire un habitat proche du sol, flexible et varié, soigneusement organisé en petits ensembles domestiques en contact avec un parc. Le tout formait un quartier avec quelques équipements, articulé avec d'autres quartiers dans ce qu'il dénomme l'échelon paroissial, regroupant de 500 à 1500 familles. Ce qui correspond environ à l'échelle du quadrilatère formé par les avenues Van Overbeke, des Neuf Provinces, Marie de Hongrie et le tracé théorique de l'avenue de Villegas.

La ville concédée: actions concertées de grands opérateurs immobiliers

À Ganshoren, les plans d'alignement ont été largement mis en œuvre par des sociétés immobilières. Celles-ci équipent et lotissent des terrains à bâtir dont la vente finance la création des nouvelles voiries. Telle fut l'action de la s.a. Quartier Basilique Charles-Quint, la Compagnie immobilière de Belgique, pour les alentours du parc Élisabeth, ou encore de la s.a. Egimo, qui se chargea du lotissement du quartier autour de l'avenue Leclercq et prit en charge l'élargissement du tronçon de l'avenue de Jette qui la concernait.

Les sociétés concessionnaires actrices de la mise en œuvre des nouveaux développements planifiés par le PGA ont, quant à elles, privilégié la construction directe des logements. Le résultat est l'émergence de quartiers contigus mais architecturalement distincts. En définitive, pour le développement de la portion de territoire qui lui incombe, eu égard au public visé, chaque société concessionnaire reconduit ses propres pratiques avec les codes esthétiques et d'aménagement qui lui correspondent.

Ces sociétés peuvent s'appuyer sur une base juridique solide, sous la forme des plans particuliers d'aménagement (PPA), affinage du PGA sur une portion limitée du territoire. La valeur légale d'un PPA est illimitée, du moins jusqu'à l'adoption d'une adaptation ou de son abrogation. L'élaboration d'un PPA est donc un moment très particulier de négociation entre, d'une part, les politiques, l'administration communale et nationale et, d'autre part, la société immobilière à qui est concédé l'aménagement du périmètre.

Il est frappant de constater que, dans le cas de Ganshoren, ces négociations mènent systématiquement à une densification générale mais concertée des quartiers à construire, principalement sous la forme d'immeubles en hauteur. Chaque acteur y trouve en effet ses intérêts propres: tant le politique qui, à partir des années 1950, fait montre d'une réelle volonté d'accroissement important de la population que les constructeurs qui peuvent de la sorte augmenter leurs marges.

LA VILLE-JARDIN À L'ÉPREUVE DE LA DENSITÉ

Le service des Travaux publics, par contre, voit s'éloigner progressivement la perspective du développement d'un habitat familial arrimé à son jardin et directement en lien avec les espaces publics tel que cela avait été imaginé dans la première révision du PGA de 1954. La seule mise en œuvre de ce type d'habitat se fait à l'initiative de la s.c. Les Villas de Ganshoren. Il s'agit de l'ensemble unitaire de rangées de maisons, avenue Max Smal, articulé autour de deux culs-de-sac ouverts, d'un côté, sur le complexe sportif Bauthier et, de l'autre, sur le parc linéaire du Mennegat bordé des terrains de tennis communaux, d'une école et de l'église Sainte-Cécile. Ce dispositif en culs-de-sac devait initialement se répéter le long et de part et d'autre du parc afin de former un ensemble paysager cohérent. Le projet ne sera jamais complété.

Ce lien entre équipement local et résidence est prégnant dans les premiers dessins pour le second PGA et se retrouve dans le quartier B.A.M., du nom de la société qui en est l'instigatrice. Le quartier, qui est le premier à être finalisé depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, est inauguré en 1954. À la limite de la commune, il s'étend sur quatre ha, sa section orientale étant l'ancien chemin de Sainte-Anne, que remplacera, une dizaine de mètres à côté, l'avenue de l'Exposition. Le PGA de 1958 comporte le projet, resté sans suite, de construction d'immeubles sur la bande de terre dégagée entre les deux voiries, afin de raccrocher l'opération au reste de la commune. L'architecture actuelle, que l'on doit à T'Sas et Bauthier, est simple mais efficace. Sa particularité est le position-

La première version du « PPA pour le Quartier VII », en 1956, pour le superbloc organisé autour du parc Mennegat installe le dispositif de rues en cul-de-sac disposées en peigne de par et d'autre de l'espace vert linéaire, détaillant les options prises par le PGA révisé de 1958. La haute densité n'y est concentrée que du côté de l'avenue Van Overbeke. (ACG)

La révision de 1963 généralise la haute densité le long des grandes voiries entourant le superbloc, liant hiérarchisation des voiries et typologie d'habitat : les immeubles en tréfles de la s.c. les Villas de Ganshoren sont multipliés et l'opération Les Provinces d'Espagne dessinée par Jacques Cousinier (1961), en bas à gauche du plan, donne l'orientation de l'implantation de barres de logement le long de l'avenue des Neuf Provinces. Version adaptée du PPA VII en 1963 (ACG)



nement de la cheminée non en mitoyenneté mais au centre du logement, afin d'optimiser la distribution de chaleur. L'homogénéité de l'ensemble est frappante et participe à l'identification claire du quartier. Une identification renforcée par la présence, en son centre, d'une petite école maternelle, équipement que Bardet considérait à l'échelon domestique, puisque dans un rayon de 300 m autour des habitations. L'impression d'homogénéité caractérise également les villas du parc Albert, implantées de l'autre côté de l'avenue de l'Exposition. Dans les deux cas, cette homogénéité est garantie par les dispositions du contrat de vente, qui comporte la condition expresse du respect du cahier des charges du lotisseur, qui ne peut être modifié que moyennant l'accord de tous les propriétaires.

Deux types de réalisation de la s.c. Les Villas de Ganshoren : les petites maisons d'un cul de sac perpendiculaire à l'avenue Max Smal donnant sur la façade arrière de la barre de logements conçue par Brunfaut et Vanden Bossche, avenue Van Overbeke. (photo Q. Nicolai)

Église Sainte-Cécile, entrée avec chapelle. Arch. Paul Couvreur. (photo H. Lionnez)



Le quartier B.A.M. est un des rares quartiers de maisons privées qui ait pu maintenir son homogénéité d'origine. (photo A. de Ville de Goyet © MRBC)

PPA VIII première version de 1957, pour les abords du domaine de Rivieren, fixant la forme des habitations de l'opération « Parc Albert » portée par Etrimo. Les zones bleues désignent les zones destinées à une école maternelle, en haut, et une église, en bas. (ACG)



Le parc Albert aujourd'hui, selon ses différentes phases. La confrontation de deux typologies d'un même opérateur. (photo A. de Ville de Goyet © MRBC)



Les logements du parc Albert s'étendent sur les terrains que le premier PGA destinait à l'aménagement de la plaine de sport. Leur propriétaire, la famille de Villegas, les concéda directement à la société Etrimo, bien connue pour ses techniques de vente sur plan. Les candidats acquéreurs pouvaient donc choisir la forme de leur logement dans une gamme pré-définie de typologies répondant aux noms évocateurs de « Notre Nid » ou « Mon Rêve », dessinées par l'un des architectes de la société, F. Draps.

Le quartier fut conçu en trois phases et en étroite concertation avec le service des Travaux publics. Trouvant le dessin du plan de la première phase autour de l'avenue Mazza trop pauvre et rigide, De Coster proposa d'incurver le tracé de la rue des Quatre vingts hêtres qui organisait la seconde phase. Il fit de même pour la troisième phase. Ces deux plans illustrent bien l'idée de l'habitat dans la verdure, par petits groupes de maisons, à la recherche d'un équilibre entre émancipation de l'individu et vie collective, basée sur les solidarités spontanées de voisinage et la présence régulière de parcs publics et d'équipements locaux.



Seconde version du PPA VIII approuvé par le conseil communal en 1966. Des immeubles-barres dans un espace vert remplacent les petites maisons unifamiliales. L'église disparaît du programme pour être localisée finalement le long du parc Mennegat. Il s'agit de l'église Sainte-Cécile. (ACG)

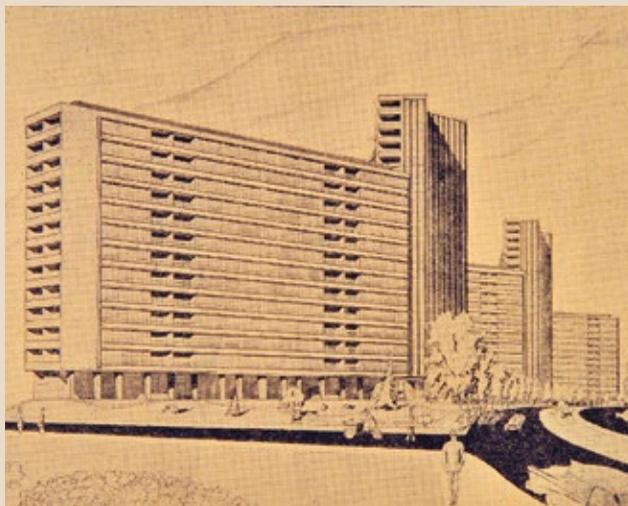
CONSTRUCTION EN HAUTEUR ET ÉCONOMIE DE MISE EN ŒUVRE

La troisième phase ne vit jamais le jour sous la forme initialement projetée. Le plan fut en effet revu en 1967 au profit de six barres de logements de huit à dix-huit étages, disposées en quinconce, s'inspirant dans leur implantation d'une réalisation antérieure due aux architectes A. Vanden Bossche et Gaston Brunfaut.

À la demande de la société de logement des Villas de Ganshoren, ces deux architectes avaient construit, en 1959, la barre de 98 logements. La patte de Brunfaut y est reconnaissable dans la disposition du plan et dans le traitement libre du rez-de-chaussée abritant un commerce. L'immeuble, aujourd'hui isolé, devait être le premier d'une série de trois barres entrecoupées de deux immeubles-tours.

La modification du PPA du parc Albert en 1967 ne reçut jamais le contre-seing ministériel qui lui aurait donné force de loi. La société Etrimo jeta finalement l'éponge après l'achèvement de deux premiers immeubles. Le terrain passa dans les mains des Villas de Ganshoren qui poursuivit la construction d'immeubles selon la typologie en trèfle, déclinée systématiquement par Vanden Bossche.

L'IMMEUBLE BARRE (BRUNFAUT ET VANDEN BOSSCHE)



Vue perspective du projet initial de tours de logements sociaux le long de l'avenue Van Overbeke, tel que prévu par le PGA de 1958. Trois barres de logements, dont seule la première sera effectivement construite, sont espacées par deux tours en trèfle. (Archives de la Faculté d'Architecture de Bruxelles, Fonds De Coster)



Le seul immeuble barre effectivement réalisé, conçu par Brunfaut et Vandenbosche, est fidèle à la vue perspective, avec un commerce au rez-de-chaussée, en avant-plan d'une tour en trèfle. (photo Q. Nicolaï)

LES IMMEUBLES ETRIMO

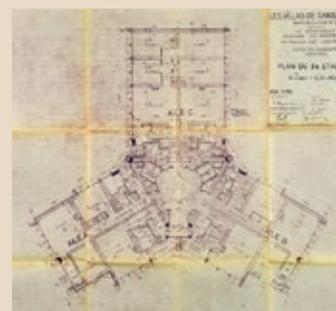


Le rationalisme du logement groupé associé à une certaine forme de classicisme dans la composition des façades et du recours à la pierre reconstituée traduit la préoccupation pour la société Etrimo de la mise sur le marché d'un logement de standing accessible aux classes moyennes. (photo A. de Ville de Goyet © MRBC)



Sur un même site: deux opérateurs (Etrimo en avant-plan, Les Villas de Ganshoren en arrière), deux traditions architecturales. (photo A. de Ville de Goyet © MRBC)

LES TOURS EN TRÈFLE (LES VILLAS DE GANSHOREN)

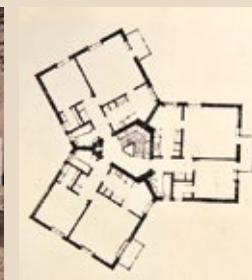


Les tours en trèfle au moment de leur construction entretenaient un rapport particulier avec le territoire ouvert et rural qui les entourait. Un rapport que la préservation de la vallée du Molenbeek en zone naturelle n'a pas démenti depuis. (photos De Coster, G. Leloutre)

Plan type des tours en trèfle de la s.c. Les Villas de Ganshoren. Le trèfle permet le développement d'un nombre optimal de logements bénéficiant d'une double orientation à partir d'une seule colonne de circulation verticale. (ACG)

Leur plan est directement inspiré d'un groupe de maisons de 4 niveaux, en étoile, de S. Backstrom et L. Reinius, à Stockholm, dont la reproduction, dans un numéro de la revue d'architecture *Rythme* de 1951, n'était jamais loin de la table de travail de De Coster à l'époque adjoint du directeur du service communal de l'urbanisme,

en charge de la conception du plan d'ensemble. Ce plan sera d'ailleurs remanié en 1965, dans la foulée de la construction de l'immeuble-barre. La typologie en trèfle encombrant nettement moins la vue s'imposa à la typologie en rideau initialement prévue et marqua l'abandon de la construction des deux autres barres.



Maisons de quatre niveaux, en étoile, de S. Backstrom et L. Reinius, à Stockholm, photo et plan publiés dans la revue d'architecture *Rythme* de 1951. (ACG)

BRUSSELS '21



Dessin de l'immeuble Twenty One de Jacques Cuisinier, servant de logo à la s.a. Constructions Rationnelles Modernes qui introduira le permis de bâtir en 1961. Dans d'autres documents le bâtiment est appelé « Les provinces d'Espagne » allusion à Charles-Quint et Marie de Hongrie, noms choisis par l'administration communale pour les avenues du quartier. Cette double appellation reflète les hésitations de l'époque entre aspiration à une nouvelle modernité importée d'outre-Atlantique et le goût bourgeois aux accents aristocratiques qui accompagnaient certains intérieurs meublés en style Louis XV reconstitué. (ACG)

En découle une confrontation étonnante de deux types d'expression architecturale de l'immeuble en hauteur. L'un rend compte d'une esthétique de la ville rationaliste, démonstrative de la volonté d'optimisation des circulations verticales et de la préfabrication. Au sein de cette expression, la conception des unités de logement est calibrée sur le rythme d'épais voiles de béton qui forment les éléments porteurs, la façade se réduisant à un simple mur rideau. L'autre répond à la préoccupation de mise sur le marché d'un logement bourgeois accessible pour la classe moyenne à l'intérieur de l'agglomération urbaine. La composition des immeubles, à laquelle participe Draps, répond à ce public cible par une allure générale classique soulignée par le pourtour d'une profonde corniche et le recours à des matériaux nobles qui, en réalité, tiennent finalement plus de l'*industrial design* et, donc, d'un souci d'optimisation des coûts. En vertu de cette recherche d'économie, les logements de ces immeubles ne sont pas traversants afin de limiter le nombre d'ascenseurs. Conjointement, si les balcons continus compensent l'absence de jardin en créant une seconde circulation du logement par l'extérieur, ils répondent aussi à une exigence liée aux normes d'incendie et servent de chemin d'évacuation. Quant à l'encadrement de la façade longitudinale, il provient de la volonté de ne pas multiplier les fenêtres dans les pièces qui s'ouvrent sur les pignons.

LA VILLE RADIEUSE

Si Etrimo peut se permettre de dessiner un quartier entier tout autour du domaine de Villegas, d'autres acteurs, plus petits, parviennent à induire le dessin de quartiers entiers au départ d'une opération ponctuelle.

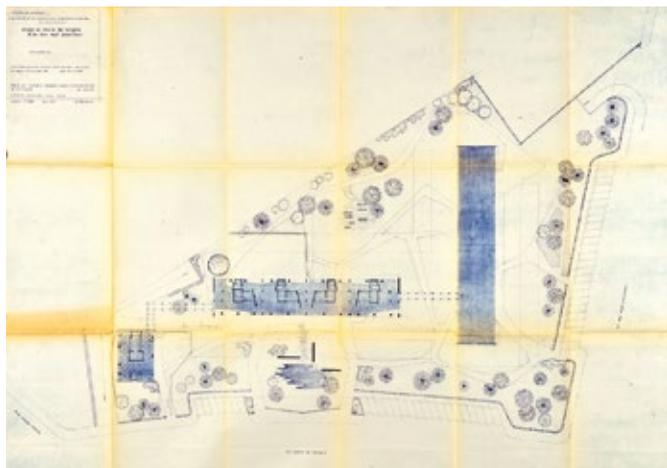
C'est clairement le cas pour l'ensemble confié à l'architecte Jacques Cuisinier qui signa, par ailleurs, le Brusilia, la tour Rogier et l'immeuble au square Frans Hals à Anderlecht. À l'angle de l'avenue Marie de Hongrie et de l'avenue des Neuf Provinces, l'architecte élève un groupe de trois immeubles : une tour compacte de onze étages, un bloc en longueur de sept étages et, perpendiculairement à celui-ci, une barre de 21 étages. Ce groupe se démarque par la radicalité de son architecture qui exprime une attitude franche par rapport à la modernité.

En façade postérieure, l'horizontalité des balcons, qui dessinent une composition graphique forte et contrastée, tranche avec le rythme serré des peupliers servant aujourd'hui d'écran de séparation avec les terrains anciennement occupés par les usines Nestor Martin sur lesquels a pris place un zoning industriel en plein développement.



Page de droite.
Résidence Twenty One, avenue des Neuf Provinces, arch. Jacques Cuisinier, 1964.
(photo A. de Ville de Goyet © MRBC)

Plan d'implantation du groupement des trois bâtiments auquel appartient l'immeuble Twenty One de Cuisinier. Le plan inscrit l'ensemble des halls d'accès aux différents immeubles dans un traitement de sol commun et exclusivement piéton.



Isolée de la sorte des activités avoisinantes, l'élévation en hauteur de la façade arrière de l'immeuble Twenty One présente un contraste radical avec l'étendue de la vallée du Molenbeek. L'expérience de cette relation au sein de laquelle l'architecture émane comme un objet isolé et déposé dans la nature s'apparente à celle de la Cité Radieuse imaginée par Le Corbusier. En façade avant, le long de l'avenue Marie de Hongrie, la situation est d'un tout autre ordre. Ici, les trois immeubles s'agencent autour d'un petit square urbain qui adoucit leur implantation par rapport aux immeubles avoisinants.

Photo du Twenty One de Cuisinier à la fin du chantier.



Le site de l'opération des Provinces d'Espagne, en bas à gauche, face à la place Marguerite d'Autriche, encore complètement entouré de champs. L'avenue Charles-Quint est clairement visible comme avant-poste pour l'urbanisation de la commune.

(Archives de la Faculté d'Architecture de l'ULB; Fonds De Coster)

Cette ambivalence des rapports de l'architecture à la ville et au paysage est emblématique du changement de paradigme qui opère au sein de la planification de la ville au milieu des années 1950 et au début des années 1960. L'architecture libérée de l'ordonnancement continu de l'îlot s'implante en ordre ouvert à la recherche d'un nouveau paysage urbain.

Le projet de la résidence Twenty One que Jacques Cuisinier introduit en 1961 pour le compte de la s.a. Constructions rationnelles modernes est révélateur des hésitations et des tensions qui animent l'administration de l'urbanisme face à cette recherche de nouvelle urbanité.

Le dispositif mis en place par Cuisinier, l'assemblage de trois bâtiments de hauteurs différentes, sert de base au projet de révision du PPA pour le quartier avoisinant (PPA VII) que la commune met en œuvre au même moment. Ce groupement y est répété trois fois, urbanisant les terrains compris entre l'avenue des Neuf Provinces et l'avenue Marie de Hongrie, créant le long de celle-ci une séquence contrastée et ouverte de bâtiments à l'impact visuel et urbanistique différencié. Cette séquence ne fut réalisée qu'en partie étant donné l'affectation, par la suite, de terrains pour l'implantation d'un ensemble scolaire noyé dans la verdure en contrebas de l'avenue Marie de Hongrie.

L'avenue doit à ce changement de programme son caractère ambivalent toujours appréciable aujourd'hui.

L'ouverture sur le paysage de la vallée du Molenbeek fait face au front bâti continu des immeubles qui constituent le sous-bassement de l'avenue Charles-Quint et marquent la limite de la ville compacte.

UN HABITAT À LA HAUTEUR, CRISE DE LA VILLE RADIEUSE ET ACCESSIBILITÉ DU LOGEMENT

Le projet initial de Cuisinier pour l'immeuble Twenty One prévoyait, en sous-sol, un box de garage par appartement. En contrepartie, les espaces à l'extérieur des différents halls d'entrée des trois immeubles faisaient l'objet d'un traitement paysager visant la création d'un espace vert collectif partagé.

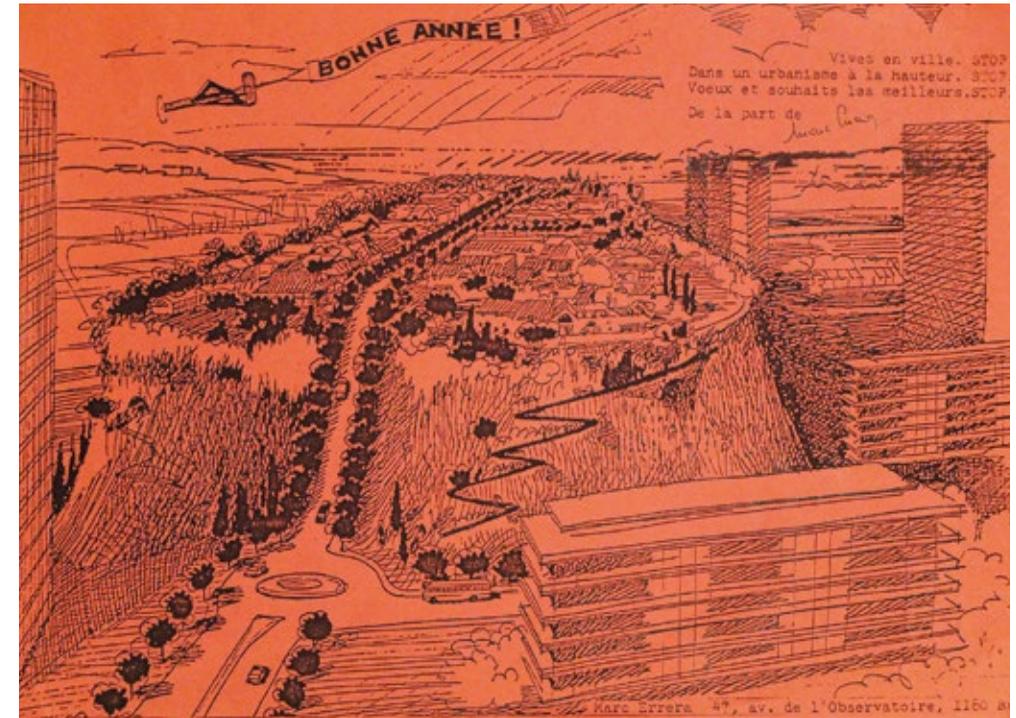
L'accord délivré par la commune en 1964 accepte la dérogation demandée pour la hauteur de l'immeuble moyennant l'ajout d'un nombre d'emplacements de parking pour voiture en surface, équivalent au tiers du nombre des appartements de l'immeuble.

Cette intrusion de la voiture dans l'espace collectif végétalisé initialement prévu au rez annula toute possibilité d'espace partagé au pied des édifices et, par la même occasion, hypothéqua leur relation avec le quartier. Cette perte d'urbanité fut imputée à la construction en hauteur; il semblait alors inconcevable de questionner la part prépondérante jouée par l'invasion de la ville par la voiture.

De façon corollaire, à partir des années 1960, la démocratisation de l'automobile généra une accessibilité renforcée des territoires périphériques, repoussant les limites de la ville et favorisant l'étalement urbain. Paradoxalement, cette mobilité automobile occasionna dans certains territoires encore peu urbanisés, comme c'est le cas de Ganshoren, l'importation de modèle suburbain en ville.

LE WOONERF, FAUX-SEMBLANT D'UN RETOUR AU CARACTÈRE VILLAGEOIS

Le PPA développé entre 1977 et 1983 pour les terrains situés le long de l'avenue des Neuf Provinces rend compte de la remise en question de la construction en hauteur évoquée ci-avant, ainsi que de l'importation du modèle suburbain en ville. Répondant «aux vœux de la population en réduisant notablement le nombre des étages, le projet propose la constitution d'un quartier en cours urbaines (*woonerf*) et clos intérieurs réservés uniquement à la circulation locale». Ce faisant, les rues du quartier se voient bordées de portes de garages, de haies et de palissades. Force est de constater que, face à l'omniprésence de la voiture, ni la réduction relative d'échelle des bâtiments, ni la prescription de la brique, de tuiles ou ardoises pour les toitures à versants ne permettent de renouer avec le caractère villageois revendiqué. Les petits jardins particuliers clôturés



réapparaissent, aux dépens des balcons et des terrasses. Le quartier englobe en son sein une nature domestiquée, se resserre sur lui-même et s'isole du paysage avoisinant. Incapable d'une réelle appropriation par ses habitants et privée d'une identité propre, la volonté de faire de ce quartier un morceau de ville sur des préceptes traditionnels et en lien avec le passé villageois tourne au simulacre.

Un habitat à la hauteur. Carte de bons vœux dessinée par Marc Errera, architecte chargé de la révision du PPA VIII pour la création d'un « quartier en cours urbaines ». Le document révèle d'état d'esprit très critique par rapport aux tours qui animait tant la population que les concepteurs à la fin des années 1970. (AGC)

La construction d'une identité communale

LES TRACES DU PAYSAGE AGRICOLE COMME LIEU D'IDENTIFICATION ET DE VIE COLLECTIVE

Cette tension entre structure villageoise et modernisation du centre par la voirie connaît une inflexion à partir des années 1980. Le souci grandissant de préservation dans le centre de la commune de ce qui subsiste du caractère villageois de Ganshoren donne lieu au projet de « Cœur vert ». Ce projet aboutit dans un PPAS approuvé en 2000. Il propose la préservation et la conservation de différents terrains, hérités du passé rural, sous forme d'un parc accessible au public au cœur de la commune. Celui-ci résulte de la mise en relation de différents espaces ouverts semi-ruraux, prairies pâturées, aires de cultures maraîchères qu'aucun développement majeur n'a altéré, à proximité des fermes Pallinck et de la Charnière encore présentes sur le site. Le *Holleweg*, chemin en creux, à présent rue Léopold Demesmaecker, est également conservé, perpétuant l'expérience bucolique de la traversée de ce paysage tant appréciée des habitants. Cette liaison lente et champêtre finit donc par s'imposer au projet de prolongation de l'avenue de Villegas définitivement abandonnée. Ceci permet l'intégration des cinq hectares de l'ancien cimetière désaffecté à cet ensemble paysager.

Le « Cœur Vert », une ambiance rurale à l'épicentre de la commune. En arrière plan, l'immeuble de J. Cuisinier. (photo Q. Nicolai)



Cette logique de conservation et de mise en relation des espaces ouverts a déjà été amorcée autour des terrains marécageux situés le long de la vallée du Molenbeek, à la limite de la commune de Jette. Les deux communes, soucieuses d'optimiser la définition de ces zones marginales découpées par la voie ferrée vers Alost et les limites communales, procèdent à l'échange de deux grandes parcelles triangulaires. Ceci permet l'intégration, à cette lisière verte, de différents projets d'équipements tels que terrains de sport, espaces pédagogiques, jardins potagers collectifs ou, encore, un nouveau cimetière paysager, dessiné par De Greef. Tant le classement de la vallée du Molenbeek comme réserve naturelle, en marge de la commune, que la consécration des terrains semi-ruraux en « cœur vert », en son centre, marquent la reconnaissance de ces espaces naturels comme éléments majeurs du patrimoine communal et confèrent à leur dimension paysagère un rôle prépondérant dans la définition de l'identité de Ganshoren.

L'AVENUE DE L'EXPOSITION, TRANSEPT D'UNE RECHERCHE D'UNE SYNTHÈSE ENTRE URBANITÉ ET PAYSAGE

La création de l'axe formé par le parc Élisabeth et l'avenue Charles-Quint, à l'extrême Ouest du territoire de Ganshoren, sert de déclencheur à l'urbanisation de la commune. C'est également une voirie en bordure du territoire qui referme ce long processus, cette fois-ci à l'extrême Est. L'avenue de l'Exposition clôture et traverse en effet les différentes formes générées par une longue recherche sur l'habitat en périphérie de la capitale. Une recherche d'abord traduite dans l'extension du modèle de la ville du XIX^e siècle, le long de l'avenue Poplimont, puis progressivement intégrée dans le travail de planification mené par les autorités communales.

Le square qui termine l'avenue Leclercq fait état d'une révision critique du plan d'alignement qui a guidé les premiers développements. La suppression des angles fermés, marquant le passage de l'îlot fermé à l'îlot ouvert est une étape importante, comme en témoigne l'implantation en ordre ouvert des logements des cités jardins Heideken et du Home, reprise, pour le logement moyen dans les quartiers B.A.M. et du parc Albert.

La perception de la ville et de sa monumentalité se modifie profondément avec la réflexion menée pour un habitat dans la verdure. Le paysage devient un élément de la composition urbaine. Le lien entre la

nouvelle avenue de l'Exposition et la ville existante s'effectue non pas par une modification du bâti mais par l'aménagement d'espaces verts arborés comme, par exemple, au croisement avec les avenues De Brouckère ou de Jette, au square du Centenaire.

L'espace vert s'impose progressivement comme outil d'ordonnement de la ville. Il permet de gérer l'articulation des différentes ambiances urbaines, comme en témoigne l'espace paysager qui sert de tampon entre le trafic automobile de l'avenue de l'Exposition et l'arrière des maisons unifamiliales construites par B.A.M. et Etrimo. En traversant un territoire très contrasté, d'apparence chaotique, l'avenue de l'Exposition offre en réalité l'occasion de comprendre des éléments du paysage de Ganshoren. L'artère déroule une collection de typologies qui procèdent d'une volonté commune: celle de tendre vers la synthèse idéale entre urbanité et nature, entre participation à une expérience spatiale collective et émancipation de l'individu, entre ville et espace ouvert.

ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE

BARDET, G., *Pierre sur pierre: construction du nouvel urbanisme*, L.C.B, Paris, 1945.

BERCKMANS, C. & BERNARD, P., *Bruxelles '50 '60, Architecture moderne au temps de l'Expo 58*, Aparté, Bruxelles 2007.

BURNIAT, P., PUTTEMANS, P., VANDENBREEDEN, J., *L'architecture moderne à Bruxelles, Guide*, Octogone, Bruxelles - Louvain-la-Neuve, 2000.

DELHAYE, J., *L'appartement d'aujourd'hui*, Desoer, Liège, 1946.

DEMEY, T., *Bruxelles, chronique d'une capitale en chantier*, (tome 2) *De l'Expo 58 au siège de la C.E.E*, Paul Legrain, 1992.

DESSOUROUX, Ch., *Espaces partagés, espace disputés: Bruxelles, une capitale et ses habitants*, MRBC, Bruxelles, 2008.

PERICHON, A., *Ganshoren, Guides des communes de la Région bruxelloise*, CFC- Éditions, Bruxelles, 2002.

Antoine Pompe ou L'architecture du sentiment, Le Musée d'Ixelles, 1973.

RANIERI, L., *Léopold II, urbaniste*, Hayez, Bruxelles, 1973.

SMETS, M., *L'avènement de la cité-jardin en Belgique: histoire de l'habitat social en Belgique de 1830 à 1930*, Pierre Mardaga, Sprimont, 1977.

BILLEN, C., DUVOSQUEL, J.-M., *Bruxelles*, Fonds Mercator, Anvers, 2000.

Un siècle d'architecture et d'urbanisme, 1900-2000, Pierre Mardaga, Sprimont, 2000.

Il était une fois Ganshoren mon village, SAND, G., www.ganshorenmonvillage.org

Dans la même collection

1. LE CINQUANTENAIRE ET SON SITE (FR - NL - ESP - GB)
2. LE CIMETIÈRE DU DIEWEG (FR - NL)
3. LA GRAND-PLACE DE BRUXELLES (FR - NL - ESP - GB)
4. LE QUARTIER DU BÉGUINAGE (FR - NL)
5. LE HEYSEL (FR - NL - ESP - GB)
6. L'AVENUE LOUIS BERTRAND ET LE PARC JOSAPHAT (FR - NL)
7. TROIS VISAGES DE PASSAGES AU XIXE SIÈCLE GALERIES SAINT-HUBERT - GALERIE BORTIER - PASSAGE DU NORD (FR - NL - ESP - GB)
8. ANDERLECHT LA COLLÉGIALE - LE BÉGUINAGE - LA MAISON D'ERASME (FR - NL)
9. LE SABLON LE QUARTIER ET L'ÉGLISE (FR - NL - ESP - GB)
10. LE QUARTIER DES ÉTANGS D'IXELLES (FR - NL)
11. LE QUARTIER SAINTE-CATHERINE ET LES ANCIENS QUAIS (FR - NL)
12. LE PARC LÉOPOLD ARCHITECTURE ET NATURE (FR - NL - ESP - GB)
13. LE QUARTIER DES SQUARES (FR - NL - ESP - GB) MARGUERITE, AMBIORIX, MARIE-LOUISE ET GUTENBERG
14. LE SQUARE ARMAND STEURS À ST-JOSSE-TEN-NOODE (FR - NL)
15. LE QUARTIER ROYAL (FR - NL - ESP - GB)
16. LE QUARTIER DE L'OBSERVATOIRE À UCCLE (FR - NL)
17. L'AVENUE DE TERVUEREN (FR - NL)
18. LA VALLÉE DE LA WOLUWE (FR - NL)
19. L'AVENUE LOUISE (FR - NL)
20. LES BOULEVARDS DU CENTRE (FR - NL)
21. SAINT-GILLES DE LA PORTE DE HAL À LA PRISON (FR - NL)
22. LES BOULEVARDS EXTÉRIEURS DE LA PLACE ROGIER À LA PORTE DE HAL (FR - NL)
23. LE QUARTIER SAINT-BONIFACE (FR - NL)
24. LE QUARTIER NOTRE-DAME-AUX-NEIGES (FR - NL)
25. LES CANAUX BRUXELLOIS (FR - NL)
26. MARCHÉS DU PENTAGONE (FR - NL)
27. IMPASSES DE BRUXELLES (FR - NL)
28. UCCLE, MAISONS ET VILLAS (FR - NL)
29. LA PREMIÈRE ENCEINTE (FR - NL)
30. LE BOIS DE LA CAMBRE (FR - NL)
31. LE PALAIS DE JUSTICE (FR - NL)
32. L'ABBAYE DE LA CAMBRE (FR - NL)
33. L'AVENUE MOLIÈRE ET LE QUARTIER BERKENDAEL (FR - NL)
34. LES CITÉS-JARDINS LE LOGIS ET FLORÉAL (FR - NL)
35. CINÉMAS BRUXELLOIS (FR - NL)
36. LA RUE AUX LAINES ET SES DEMEURES HISTORIQUES (FR - NL)
37. LE DOMAINE ROYAL DE LAEKEN (FR - NL)
38. CIMETIÈRES ET NÉCROPOLES (FR - NL)
39. HISTOIRE DES ÉCOLES BRUXELLOISES (FR - NL)
40. LES BOULEVARDS EXTÉRIEURS DE LA PORTE DE HAL À LA PLACE ROGIER (FR - NL)
41. L'ABBAYE DE DIELEGHEM (FR - NL)
42. L'ANCIEN PALAIS DU COUDENBERG (FR - NL - GB)
43. LES IMMEUBLES À APPARTEMENTS DE L'ENTRE-DEUX-GUERRES (FR - NL)
44. LA CITÉ ADMINISTRATIVE DE L'ÉTAT (FR - NL)
45. L'HÔTEL COMMUNAL DE SCHAERBEEK ET LA PLACE COLIGNON (FR - NL)
46. LES MAROLLES (FR - NL)
47. AU COEUR DE FOREST ÉGLISE SAINT-DENIS, ABBAYE, MAISON COMMUNALE (FR - NL)
48. BRUXELLES ET SES CAFÉS (FR - NL)
49. LE PATRIMOINE RURAL (FR - NL)
50. LE PATRIMOINE MILITAIRE (FR - NL)
51. BRUGMANN L'HÔPITAL-JARDIN DE VICTOR HORTA (FR - NL)

Collection **Bruxelles, Ville d'Art et d'Histoire**

Faire découvrir les multiples joyaux du patrimoine de Bruxelles, tel est l'objectif de la collection **Bruxelles, Ville d'Art et d'Histoire**.

Histoire, anecdotes, documents inédits, illustrations anciennes, considérations urbanistiques, architecturales et artistiques, autant de facettes qui exciteront la curiosité du lecteur-promeneur.

Ganshoren : entre ville et nature

La commune de Ganshoren recèle un patrimoine architectural à la richesse insoupçonnée. Ce patrimoine témoigne d'un effort intense de planification opéré depuis la fin du XIX^e siècle pour assurer à cette commune de la Région bruxelloise un développement en équilibre entre ville et nature. Le paysage de Ganshoren est le résultat d'une succession de visions urbaines offrant un voyage passionnant dans l'histoire de l'architecture et de l'urbanisme à Bruxelles dont ce livre entend le récit.

Charles Picqué,
Ministre-Président du Gouvernement
de la Région de Bruxelles-Capitale,
chargé des Monuments et des Sites

